

CANTON DU VALAIS
COMMUNE DE MARTIGNY

CONCOURS D'IDEES
POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DU MANOIR

RAPPORT DU JURY

Martigny, le 26 juin 1984

CANTON DU VALAIS
COMMUNE DE MARTIGNY

CONCOURS D'IDEES
POUR L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DU MANOIR

RAPPORT DU JURY

Martigny, le 26 juin 1984

COMMUNE DE MARTIGNY

Concours d'idées pour l'aménagement du quartier du Manoir

SOMMAIRE

1. Introduction
- 1.1. But du concours
- 1.2. Organisation du concours
2. Arguments et critères pour le jugement
3. Le jugement
- 3.1. Composition du jury
- 3.2. Examen préalable
- 3.3. Liste des projets rendus
- 3.4. Jugement - Premier tour
- 3.5. Deuxième tour
- 3.6. Troisième tour
- 3.7. Quatrième tour
- 3.8. Palmarès
- 3.9. Remarques et recommandations du jury
4. Approbation du rapport
5. Les auteurs des projets

1. INTRODUCTION

1.1 But du Concours

A la suite de la décision de réaliser un "parking" souterrain communal public au lieu dit la place du Manoir, la commission d'édilité de la commune de Martigny a présenté un rapport concernant le rôle que pourrait ou devrait jouer cet espace. Le principe d'un concours d'idées ayant été évoqué, la Municipalité a agréé cette proposition.

Le but de ce concours d'idées est donc de présenter aux autorités et à la population des suggestions de structuration de cet espace et de ses abords immédiats afin qu'ils s'imposent et se définissent clairement aux habitants de la cité et ce dans la perspective de l'élaboration d'un plan directeur de quartier.

1.2. Organisation du concours

Ce concours était ouvert aux architectes domiciliés ou établis en Valais, ainsi qu'aux architectes de Suisse romande et du Tessin inscrits au registre A ou B. Les architectes pouvaient s'assurer la collaboration d'un architecte-paysagiste, à condition que ce dernier soit suisse et inscrit au registre FSAP.

Les inscriptions ont été prises jusqu'au 17 février 1984.

Les concurrents avaient la possibilité d'adresser un certain nombre de questions écrites au jury jusqu'au 16 mars 1984. Ces dernières ont fait l'objet d'un rapport contenant les réponses.

Les projets devaient être rendus le 1er juin 1984 et les maquettes le 8 juin 1984.

2. ARGUMENTS ET CRITERES POUR LE JUGEMENT

L'exposé du problème exprime clairement la volonté de la commune de ne pas enfermer ce concours à l'intérieur d'un programme définitif, porteur de solutions, elles aussi définitives.

Les besoins en équipements de la commune de Martigny sont nombreux et divers, les implantations possibles aussi, c'est pourquoi le programme a suggéré l'utilisation de tel ou tel équipement pour mieux définir l'espace. Mais l'objectif est bien de conférer à cet espace "résiduel" sans fonction particulière une identité à travers laquelle le citoyen pourrait enfin se situer.

Le jury est conscient de cette difficulté ou tout peut encore paraître flou. C'est pourquoi il a centré sa réflexion sur quelques arguments susceptibles de permettre une approche des projets libre de tout préjugé formel ou de contrainte lié au contenu suggéré.

C'est d'abord la cohérence de la proposition qui a retenu l'attention du jury, cohérence par rapport au contexte urbain proche, cohérence par rapport aux éléments bâtis du périmètre d'étude, cohérence des éléments proposés entre eux. Cette cohérence doit permettre la définition sans équivoque du lieu et ses relations à la ville, au paysage, au bâti.

En guise de conclusion à cette brève introduction, le jury se plaît à citer cette remarque sur l'espace urbain avancée par Robert Krier.

"... Un espace extérieur ne pourra être vécu comme un espace urbain que s'il possède des caractéristiques géométriques et esthétiques extrêmement lisibles ."

3. LE JUGEMENT

3.1. Composition du jury

Président

M. Bernard ATTINGER, architecte cantonal, Sion

Membres

MM. Jean BOLLIN, président de la commune de Martigny

Pascal COUCHEPIN, vice-président de la commune de Martigny

Pierre FORETAY, architecte, Vufflens-le-Château

Jean-Pierre ORTIS, architecte, Genève

Bernard SCHMID, conseiller communal, Martigny

Luigi SNOZZY, architecte, Locarno

Suppléants

MM. Pierre MORET, ingénieur, Martigny

Gilbert PAUX, architecte, Genève

Hans RITZ, architecte, Sion

Experts

MM. Robert BAUDOIN, jardinier de la ville de Martigny

Jean BOCCARD, architecte paysagiste, école d'ingénieur ETS, (Lullier (GE))

Willy FELLAY, chef des services techniques, Martigny

3.2. Examen préalable

Le concours a reçu au total 56 inscriptions.
A la date du rendu, 37 projets ont été envoyés.
L'examen préalable des projets a porté sur :

- les délais d'envoi
- le contrôle du rendu (documents demandés)
- le contrôle des maquettes
- le contrôle des projets (respect du programme)

Malgré quelques manques constatés, le jury a décidé d'admettre tous les projets au jugement.

3.3. Liste des projets rendus

1	-	125.371	20	-	573.459
2	-	139.213	21	-	161.984
3	-	152.903	22	-	261.082
4	-	473.201	23	-	161.961
5	-	325.471	24	-	888.888
6	-	230.755	25	-	359.633
7	-	800.008	26	-	720.319
8	-	251.972	27	-	260.459
9	-	866.453	28	-	270.761
10	-	384.042	29	-	120.281
11	-	271.724	30	-	360.038
12	-	243.963	31	-	136.913
13	-	438.750	32	-	MCM DIX
14	-	123.948	33	-	545.454
15	-	714.360	34	-	311.55
16	-	404.040	35	-	190.843
17	-	571.575	36	-	221.177
18	-	471.121	37	-	356.112
19	-	060.184			

3.4. Jugement

Le jury s'est réuni les 13,14 et 26 juin 1984.

Premier tour :

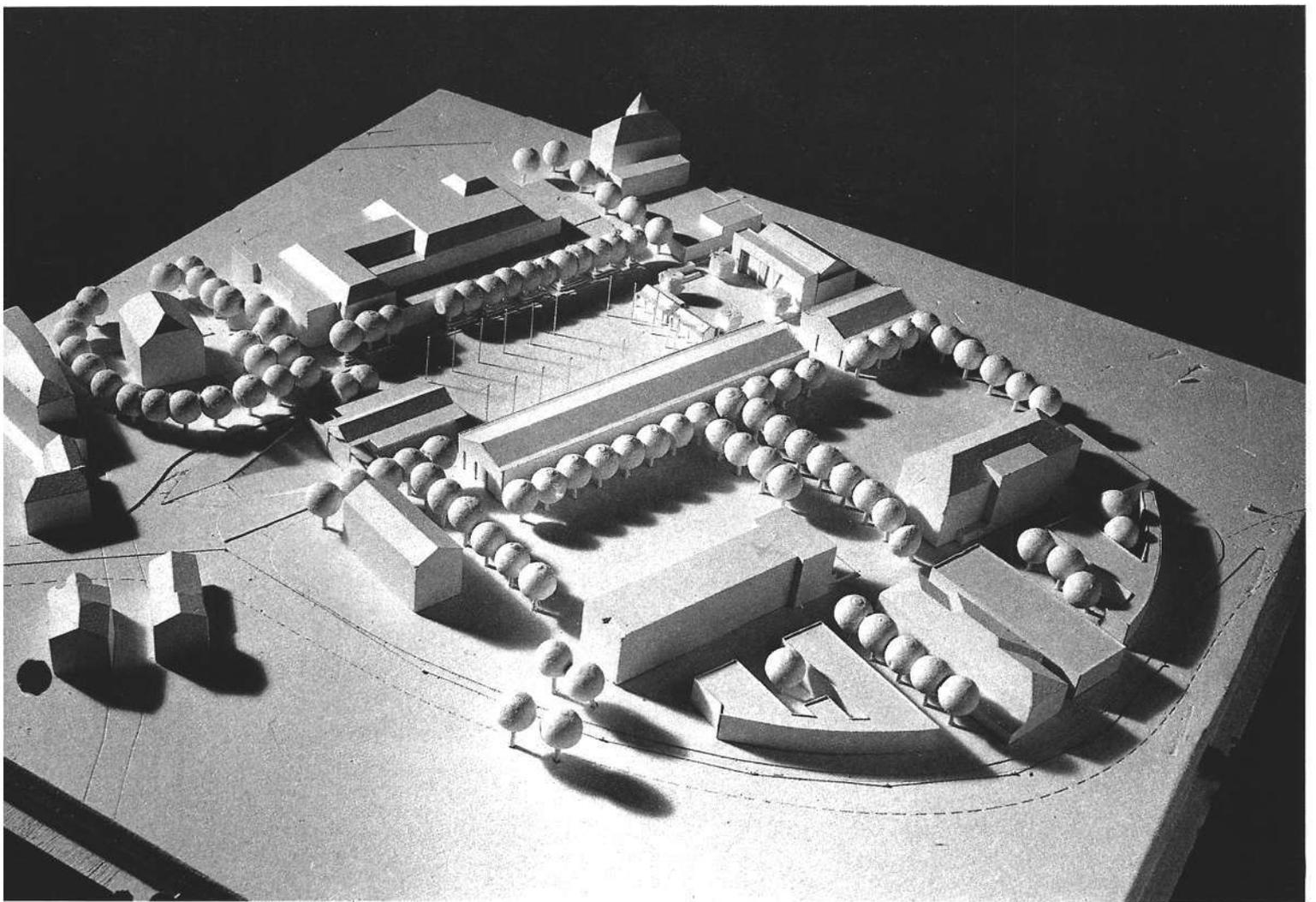
Après avoir pris connaissance des différents projets et procédé à un examen général sur la base du rapport technique, le jury s'est rendu sur le terrain objet de la consultation.

Il procède ensuite à un premier tour éliminatoire.

Les critères de jugement ayant servi à l'élimination de ces projets ont fait ressortir malgré un apport de quelques idées intéressantes :

- une incompatibilité avec le caractère et les potentialités du site, ou une mauvaise compréhension du lieu,
- un manque de cohérence au niveau de la prise en compte du bâti existant,
- un manque de cohérence des éléments du projet entre eux,
- pour certains cas particuliers, une insuffisance manifeste d'élaboration du projet.

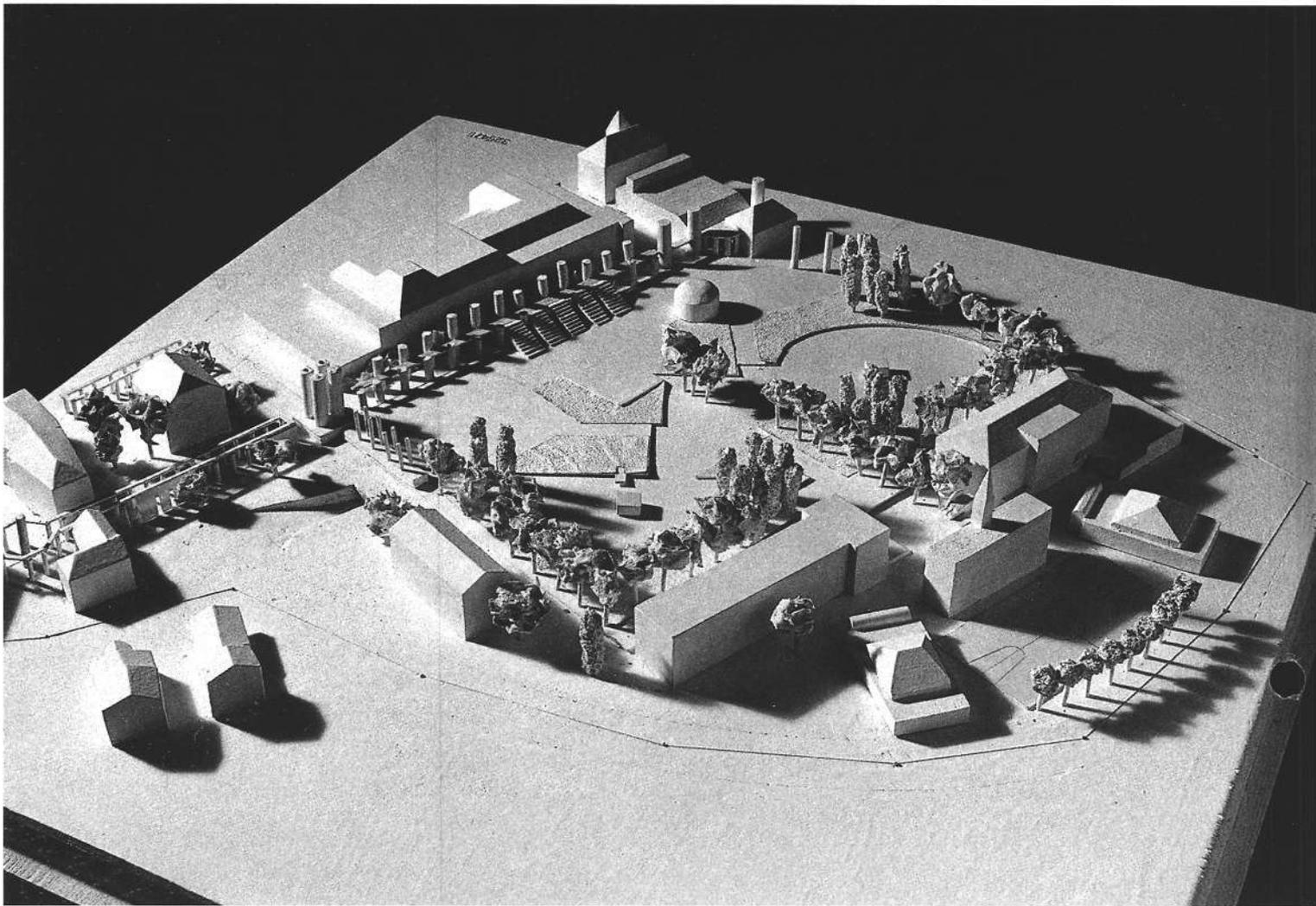
3	-	152.903	20	-	573.459
4	-	473.201			
5	-	325.471	24	-	888.888
8	-	251.972	25	-	359.633
9	-	866.453	27	-	260.459
11	-	271.724	28	-	270.761
12	-	243.963	29	-	120.281
15	-	714.360	32	-	MCM DIX
17	-	571.575	34	-	311.55
19	-	060.184	37	-	356.112



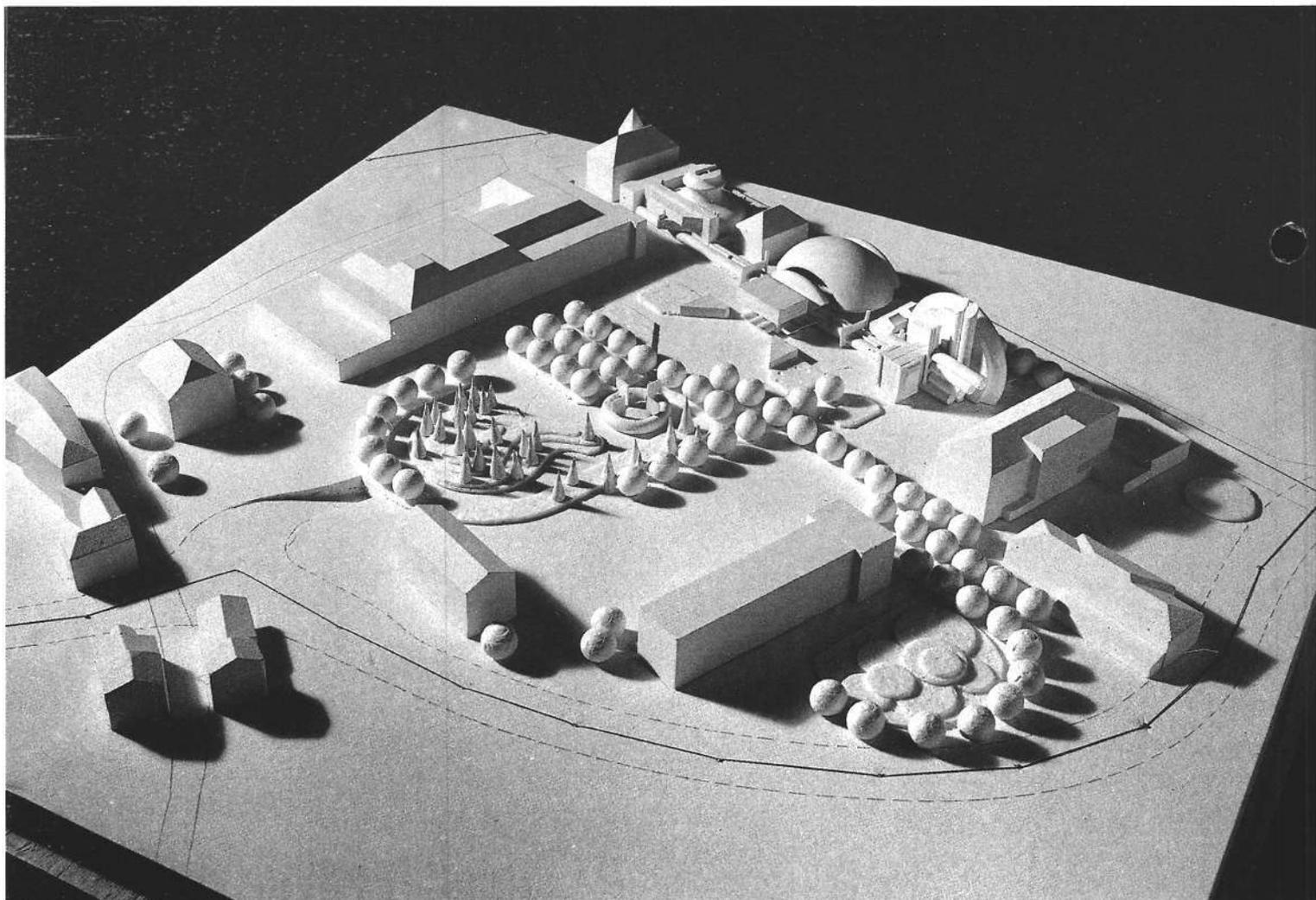
3. Devise 152903 Pierre CAGNA, Flanthey



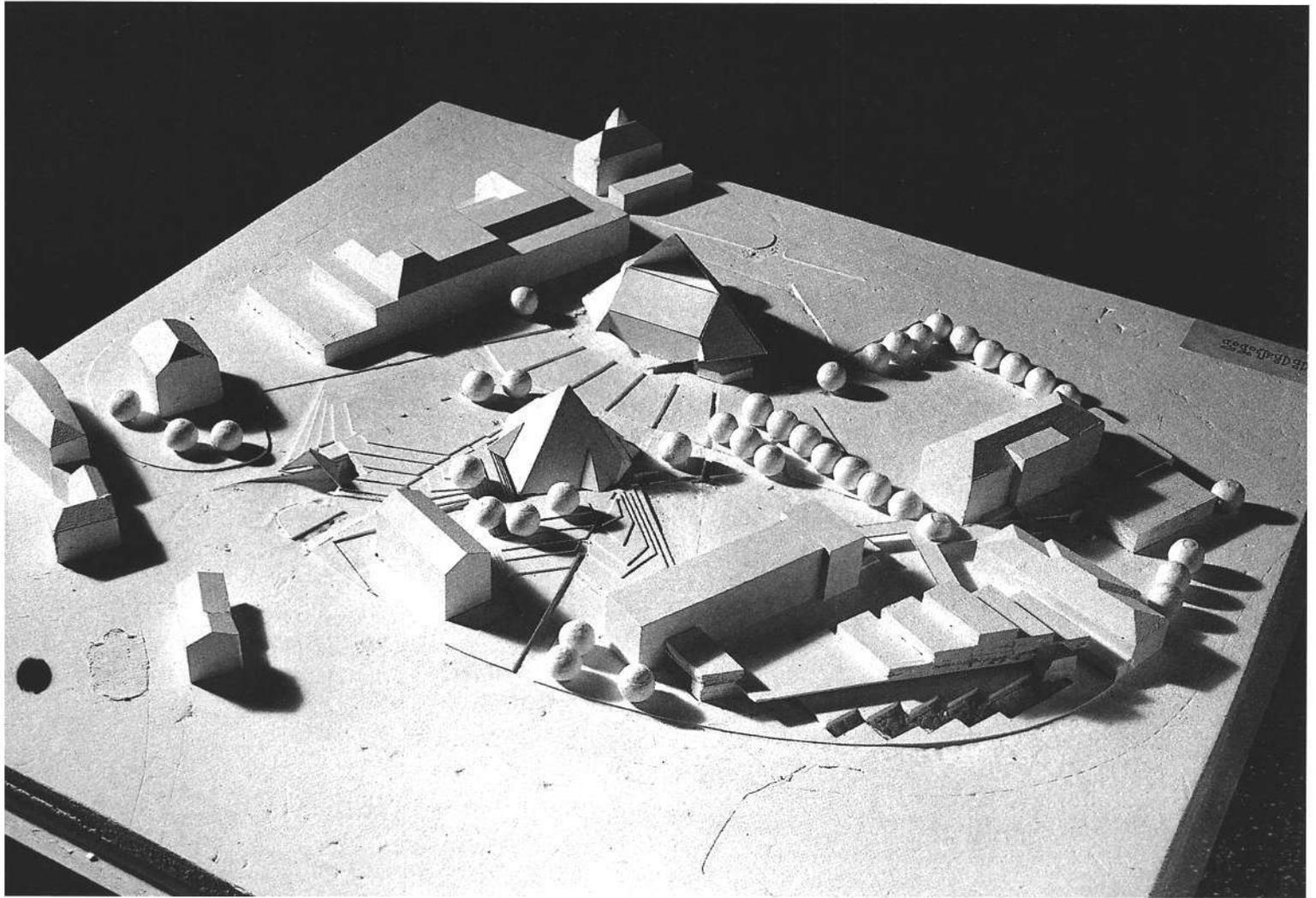
4. Devise 473201 Gilbert FAVRE, Lausanne



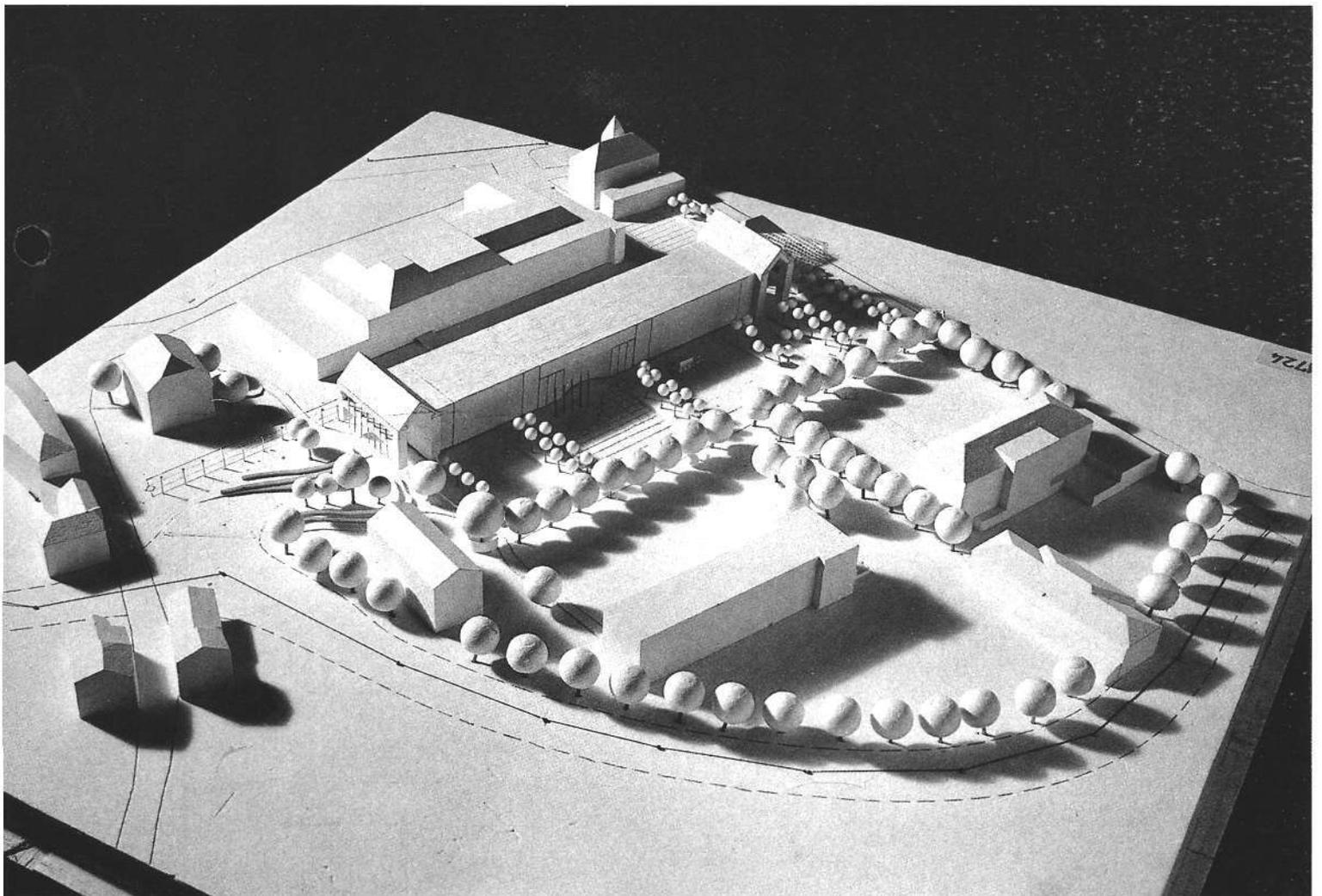
5. Devise 325471 Joël CHERVAZ, Hernan KATZ, Collombey



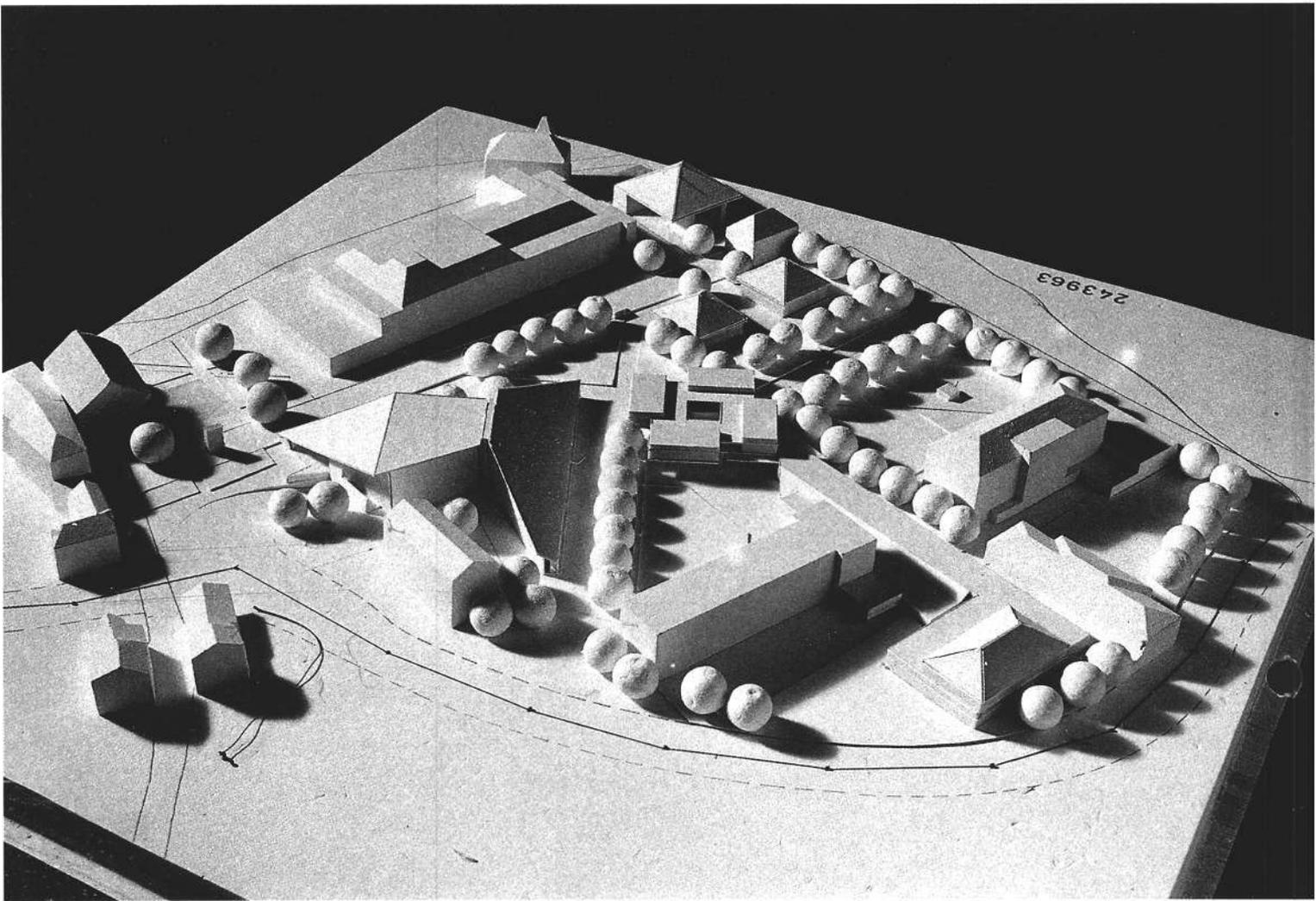
8. Devise 251972 Charles-André TSCHOPP, Martigny



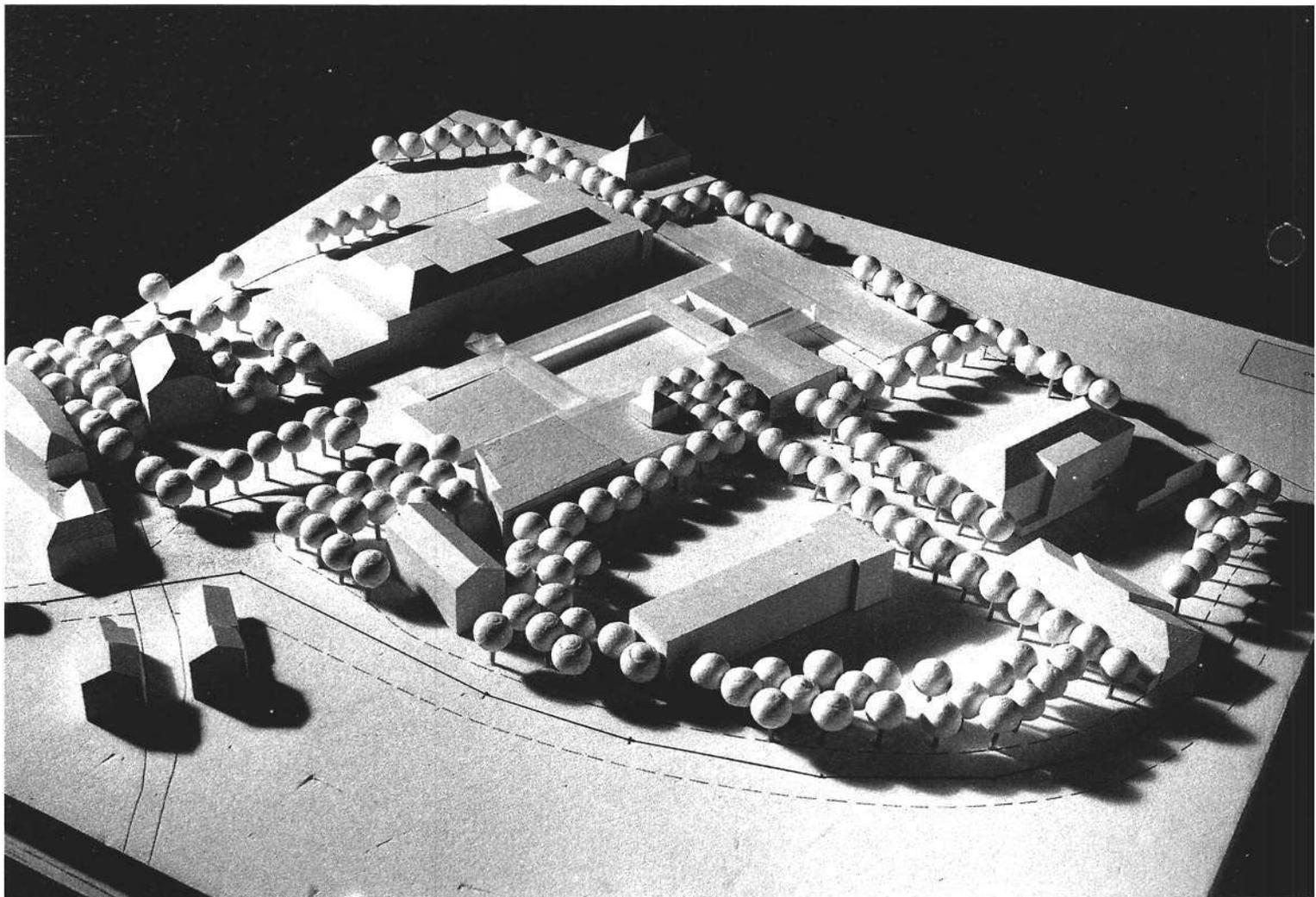
9. Devise 866453 Michel REBER, Neuchatel



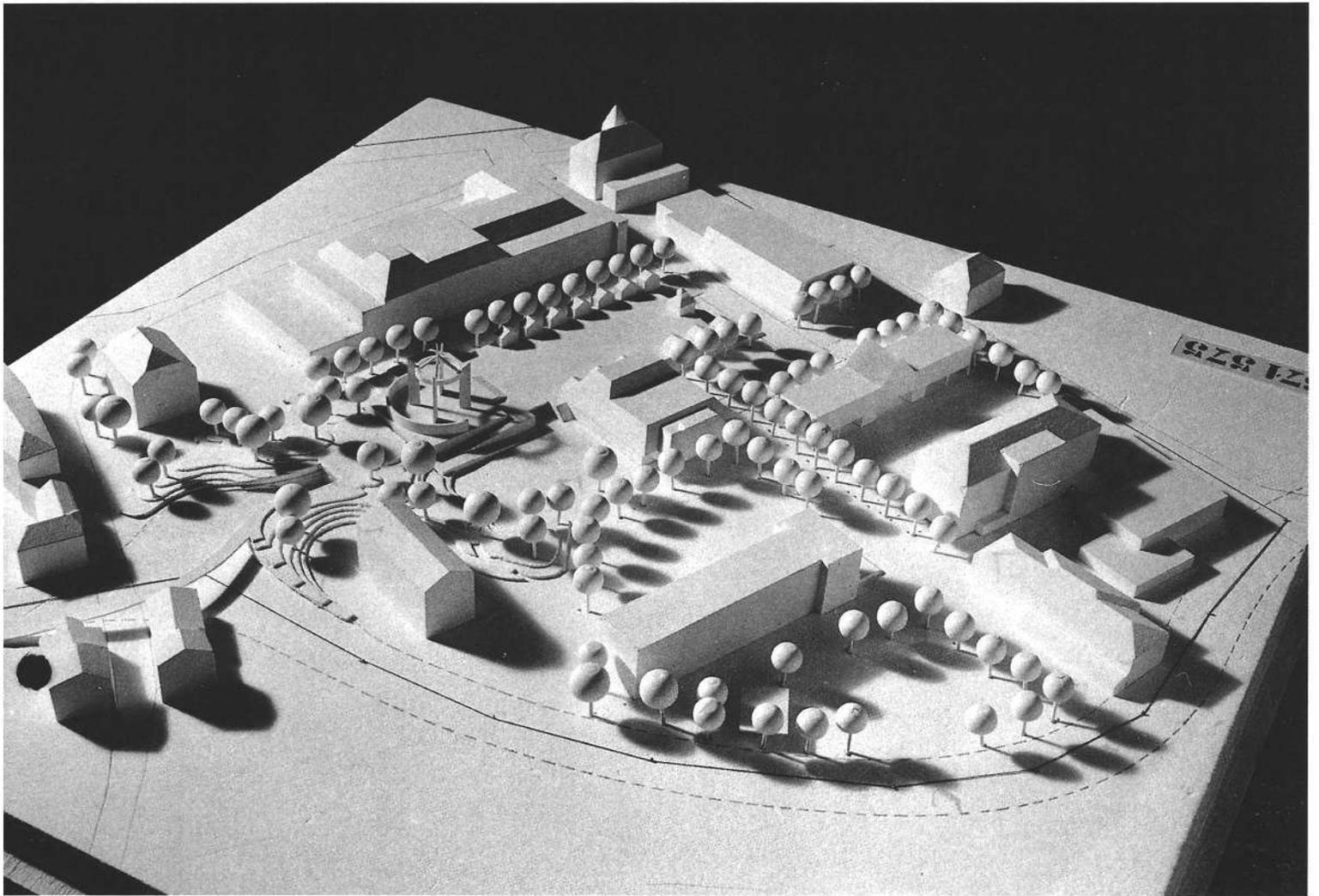
11. Devise 271724 J.L. THIBAUD, Charles ZINGG, Chavornay



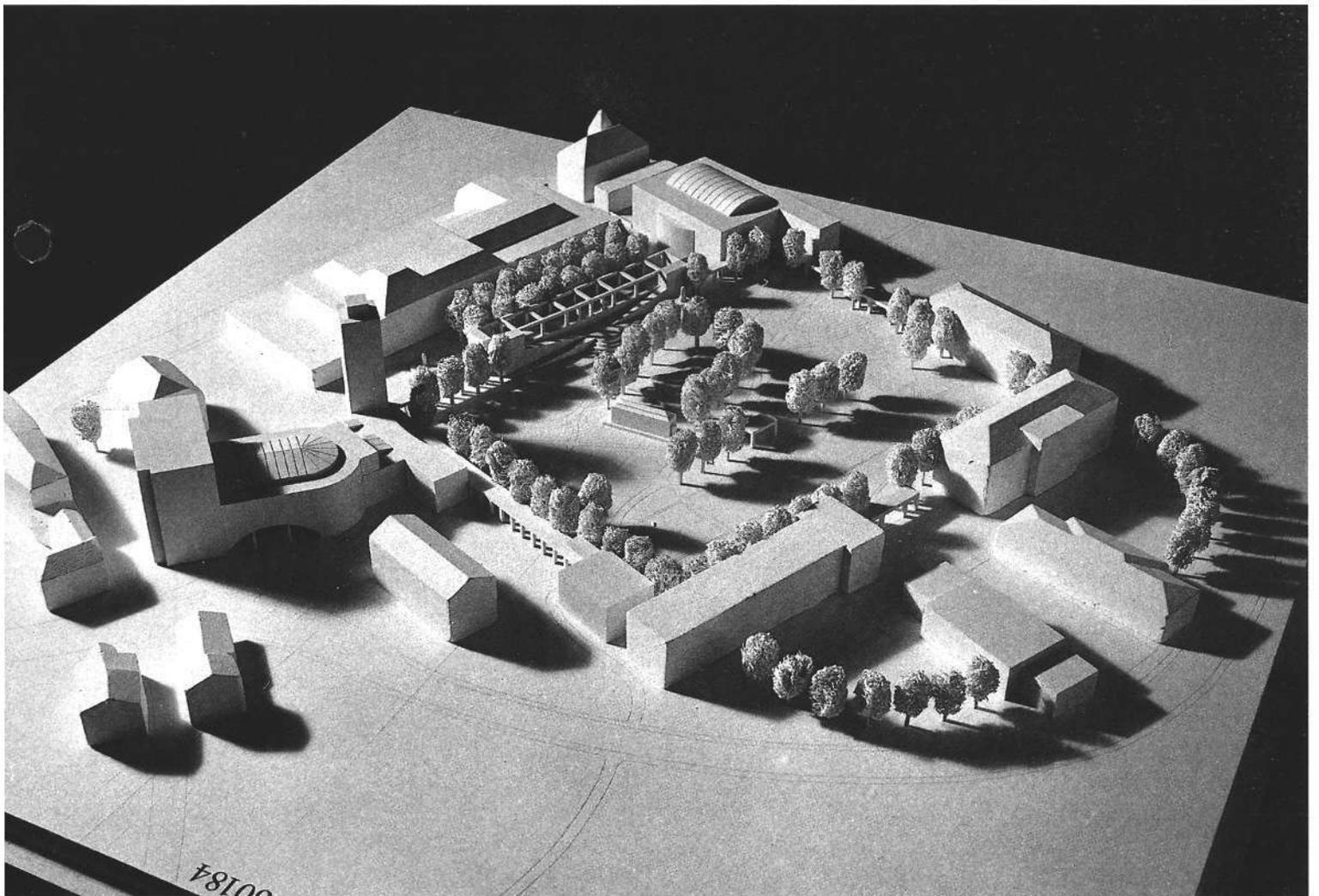
12. Devise 243963 Predrag S. PETROVIC, Genève



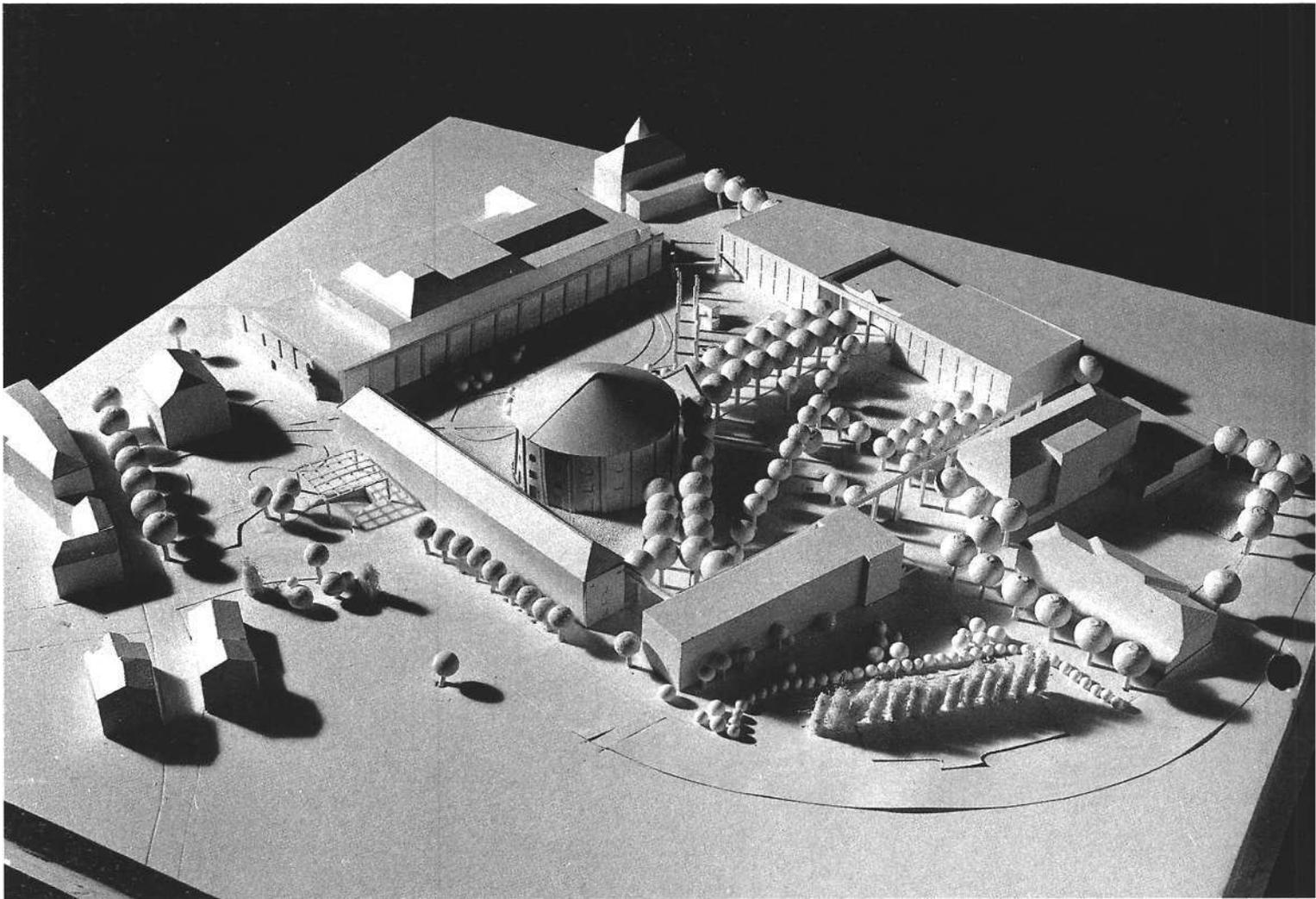
15. Devise 714360 Pavlos SGOURIDIS, Genève



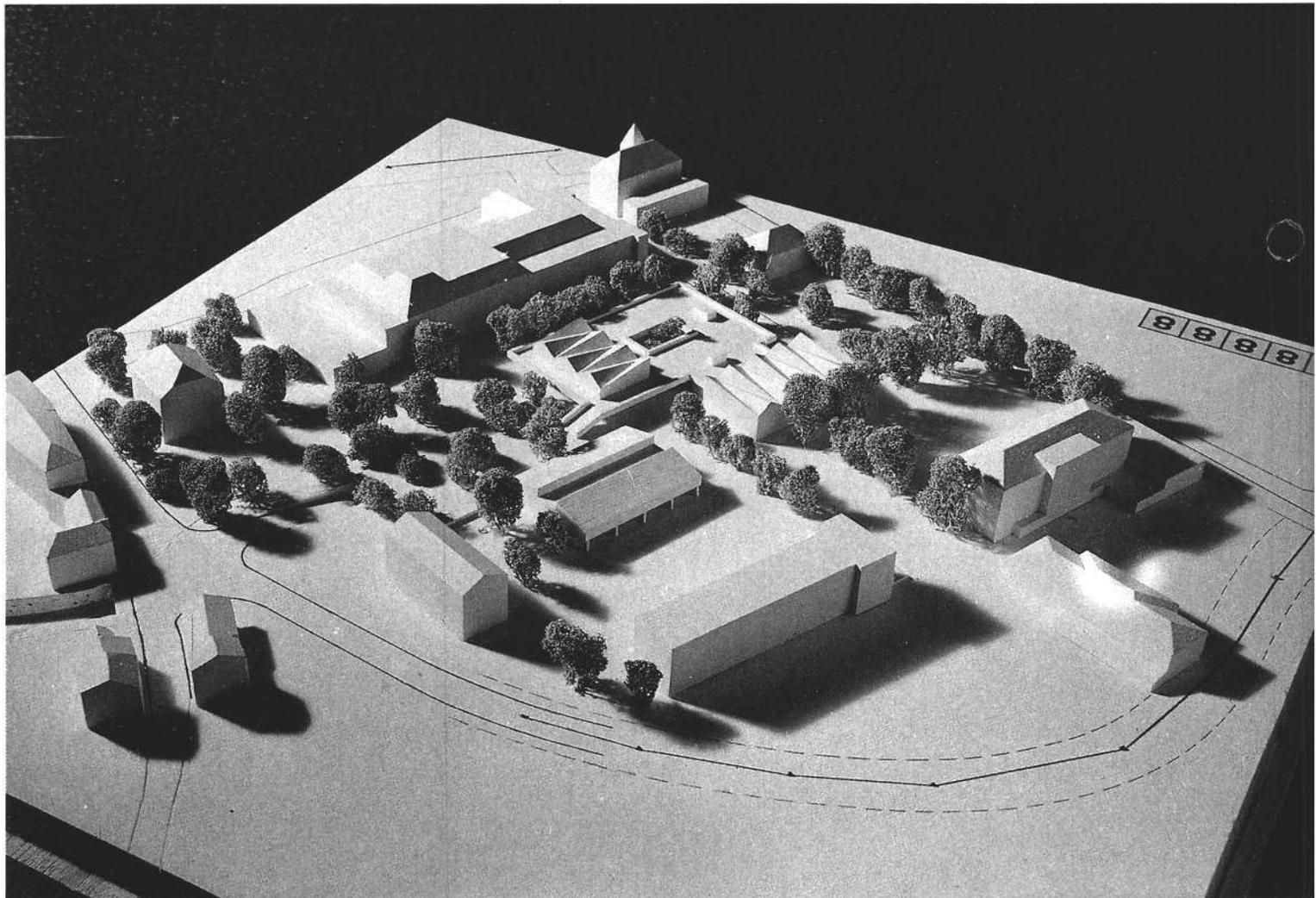
17. Devise 571575 Claude NICOD, Lausanne



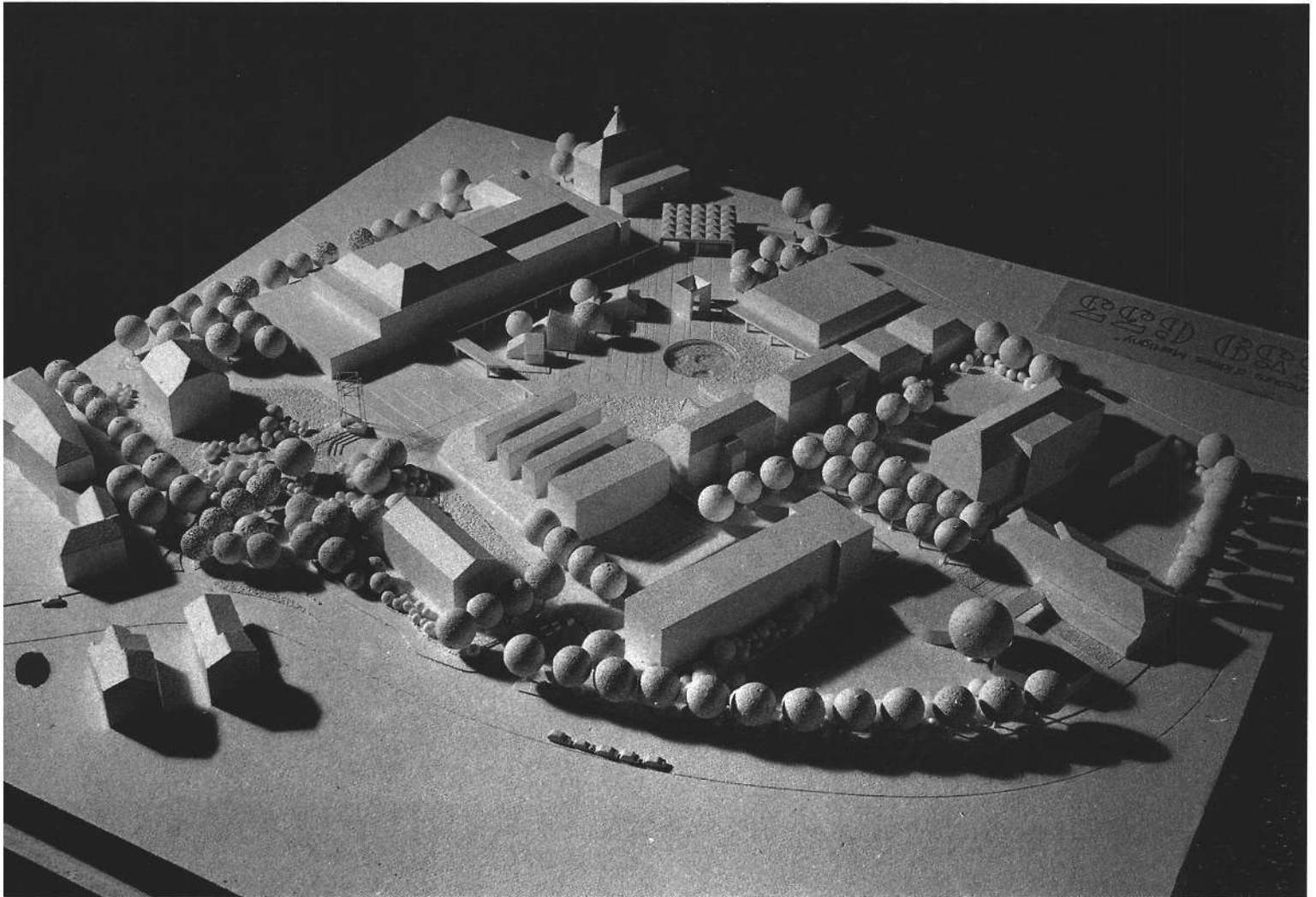
19. Devise 060184 Mario CAMPI, Franco PESSINA, Lugano



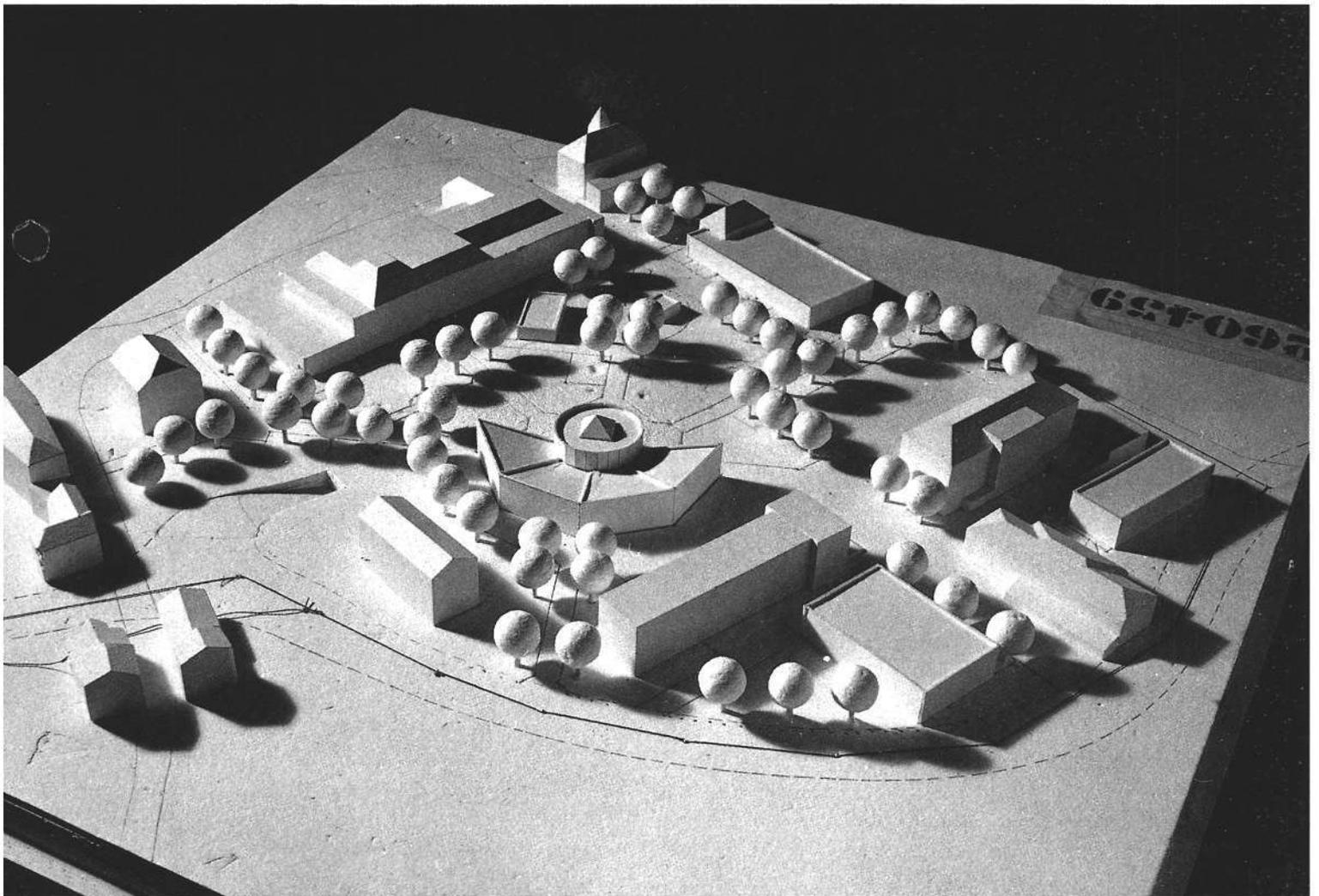
20. Devise 573459 Claire DEBIDOUR, Sion



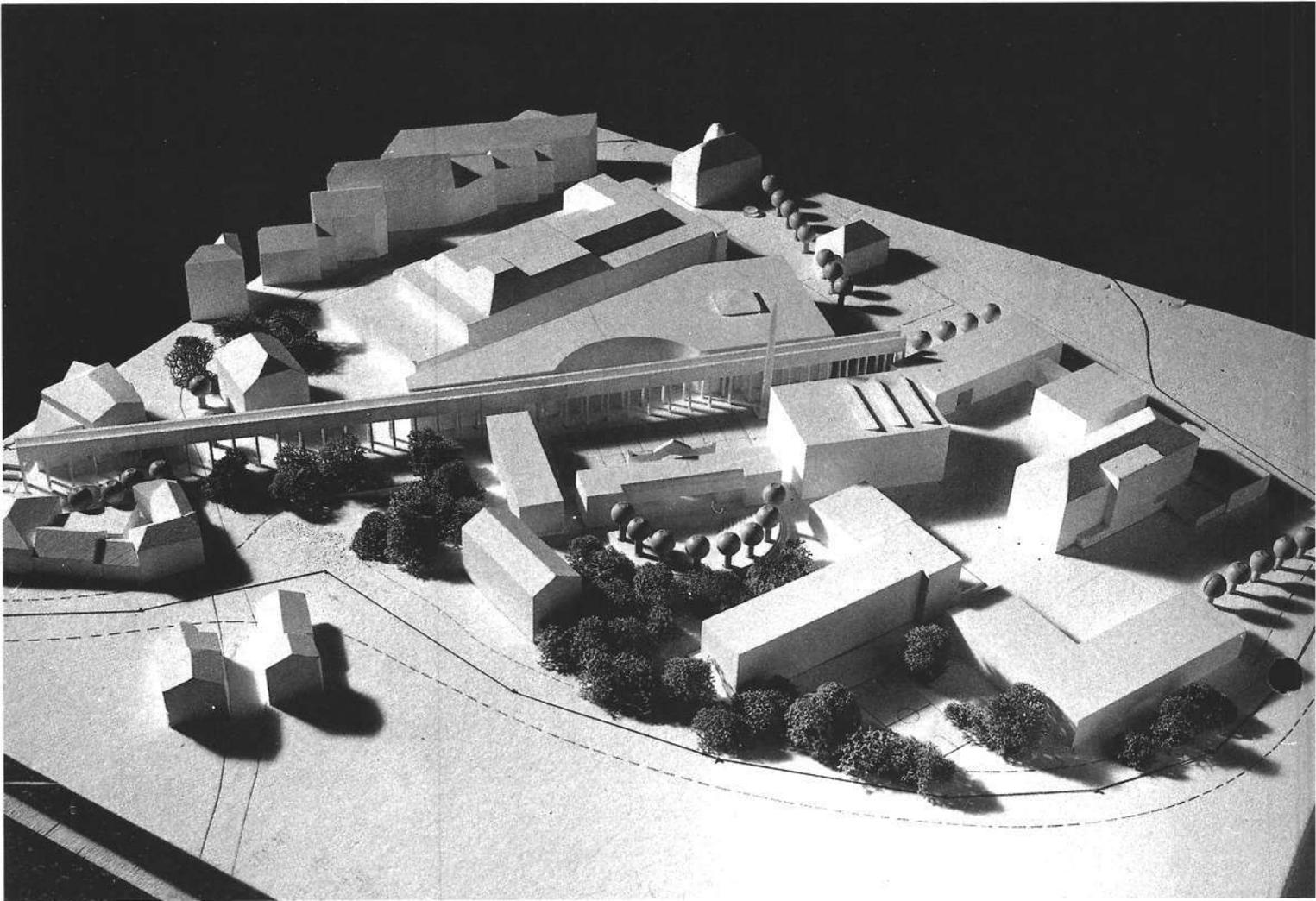
24. Devise 888888 Raymond COQUOZ, Martrigny



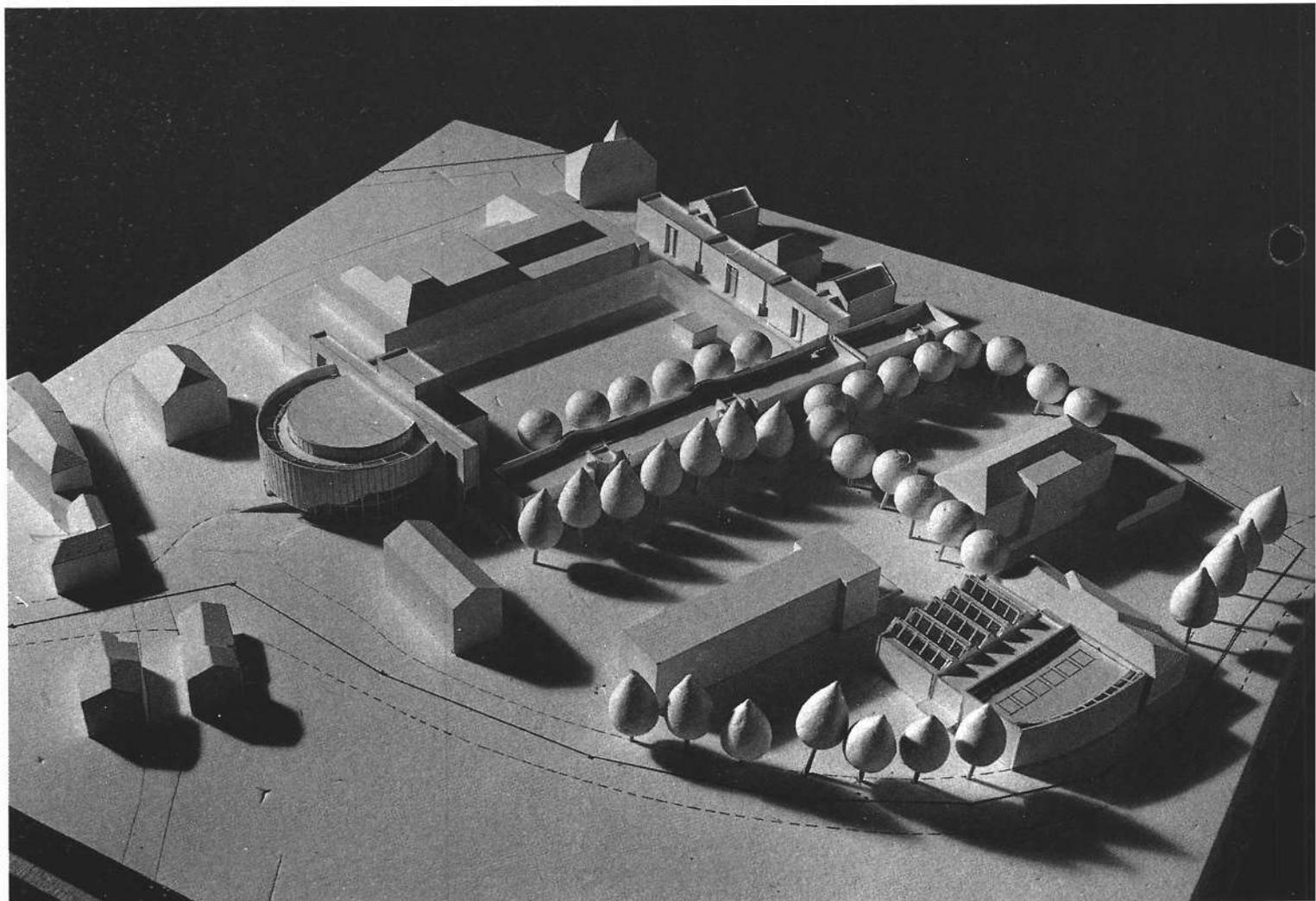
25. Devise 359633 A. MILONE, W. NOSSEK, Puplinge



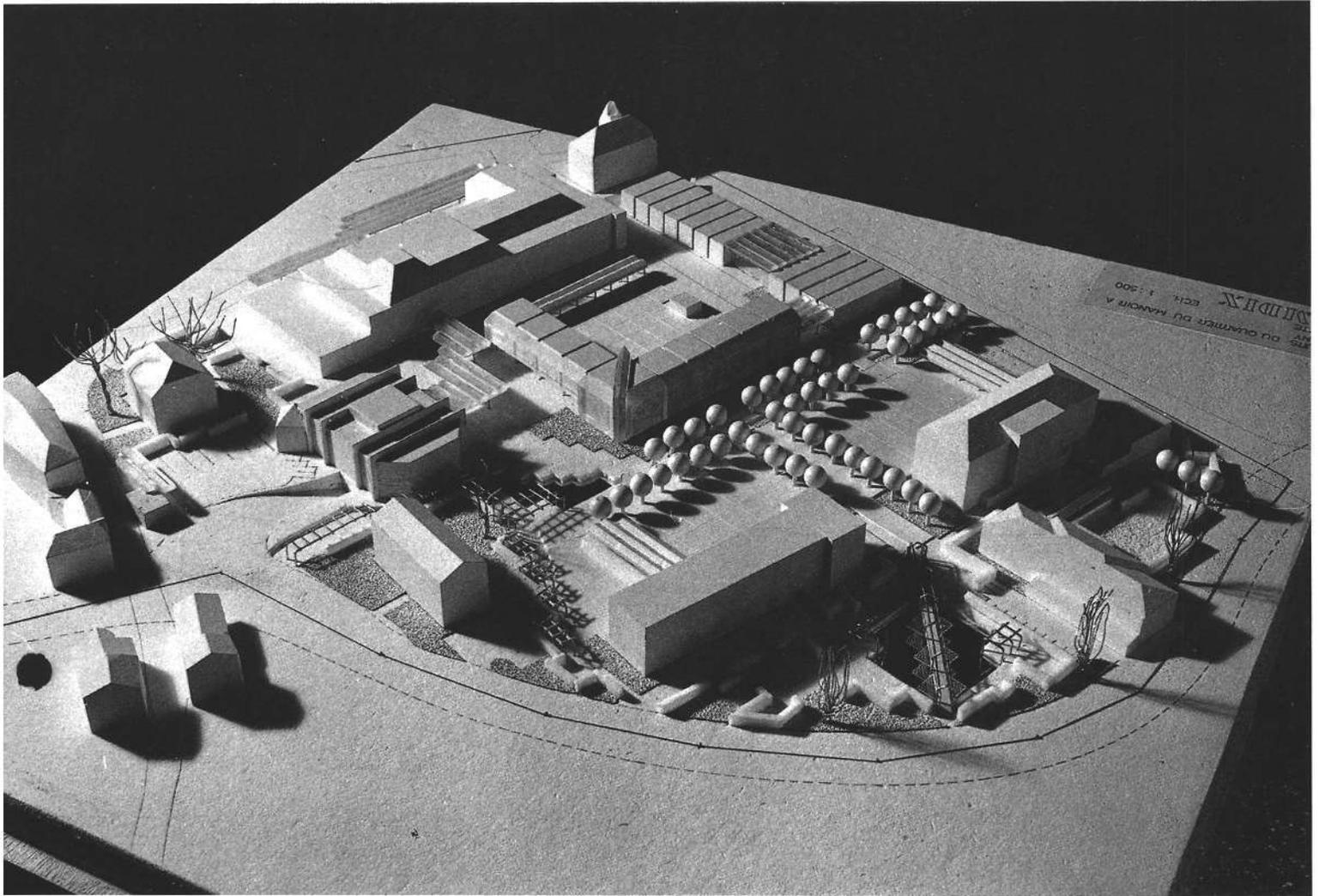
27. Devise 260459 Pierre-Antoine RIEBEN, Genève



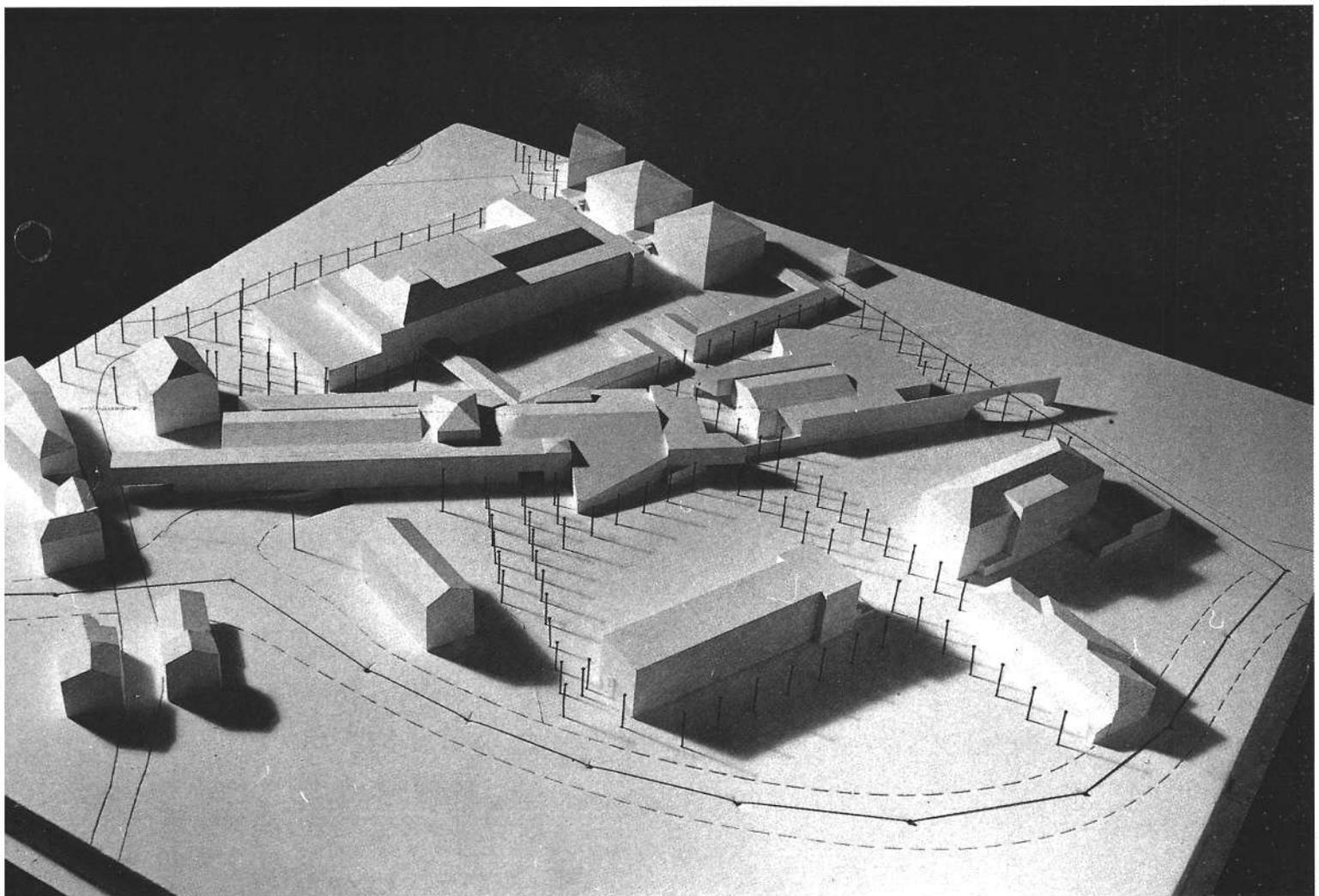
28. Devise 270761 G. HAYOZ, J.C. BERTOLI, Fribourg



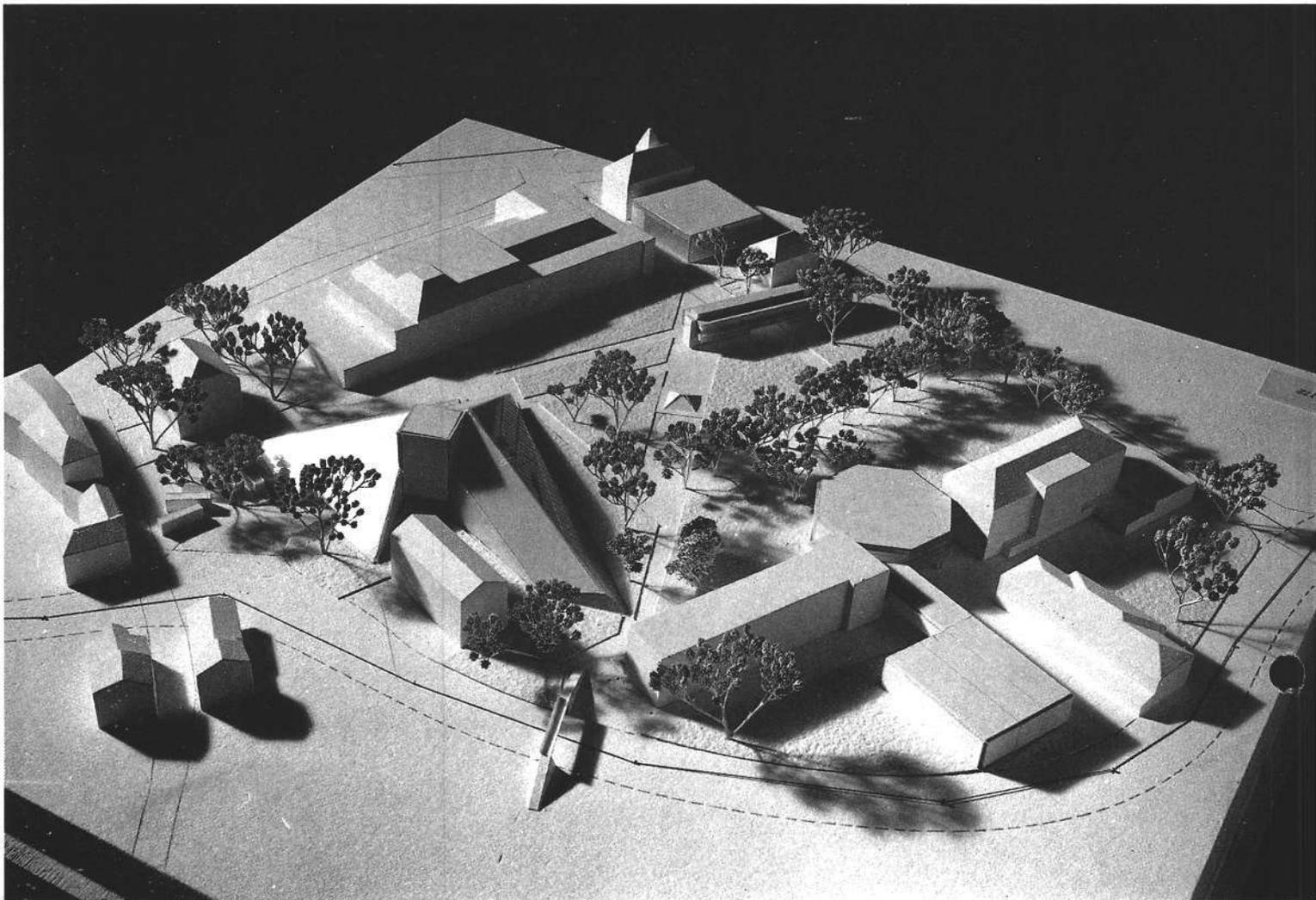
29. Devise 120281 Pascal MACHERET, Fribourg



32. Devise MCMXIX Nenad RADONICIC, Carouge



34. Devise 31155 Daniel DESPONDS, La Tour-de-Peilz



37. Devise 356112 Janez HACIN, Tinc LEGAT, Genève

3.5. Deuxième tour :

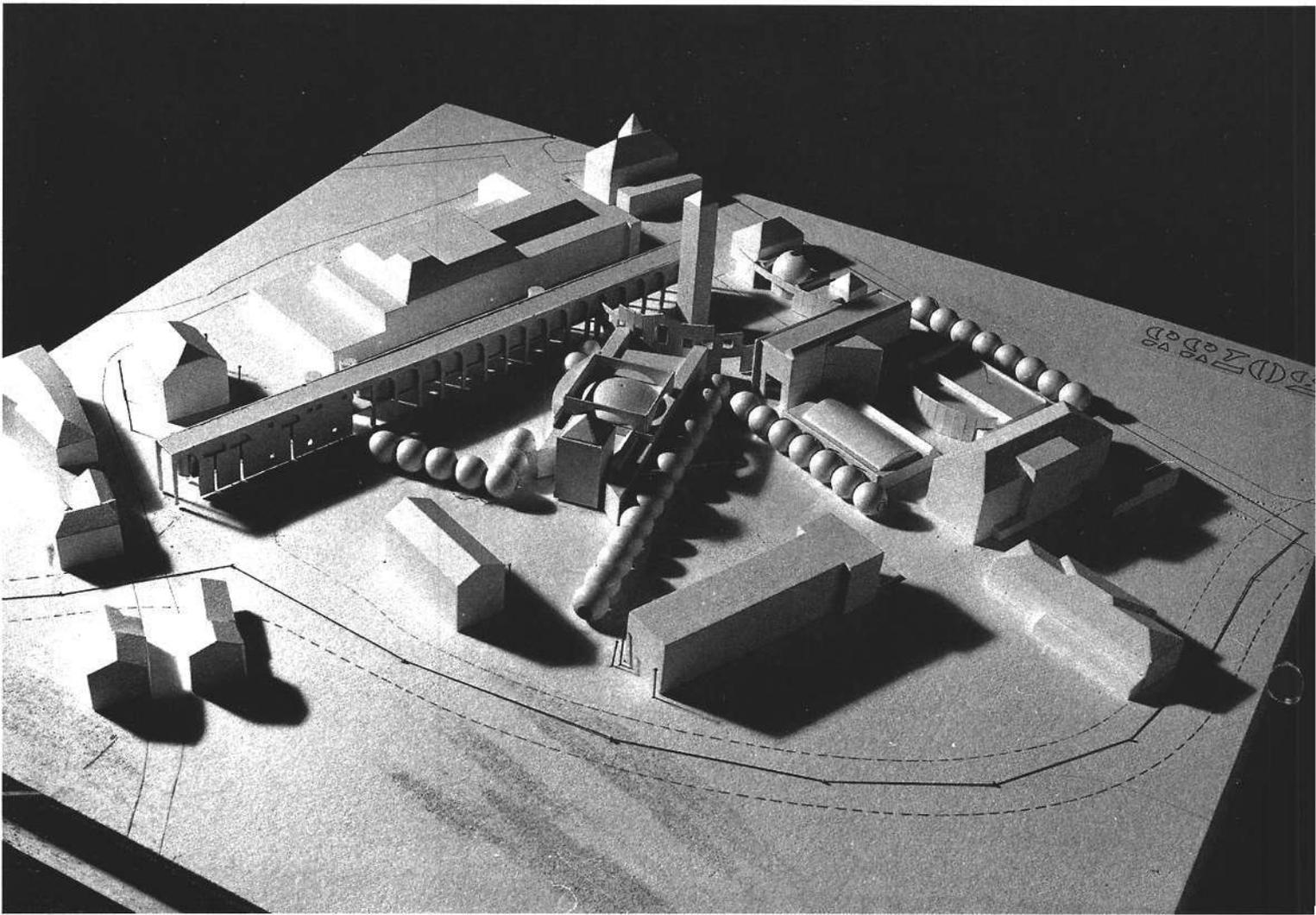
Au deuxième tour, le jury élimine un certain nombre de projets élaborés, mais ne manifestant pas une prise en considération suffisante de l'esprit, des objectifs et données du concours.

7 groupes de critères ont plus particulièrement ont été examinés :

- la cohérence de la mise en place des éléments ainsi que l'homogénéité du traitement,
- la prise en compte du bâti existant,
- l'expression du parti choisi,
- les relations à la ville,
- l'échelle,
- la problématique des contenus,
- la qualité architecturale de la proposition.

A la suite de ce deuxième tour, les projets suivants ont été éliminés :

-		22	-	261.082	
6	-	230.755	26	-	720.319
7	-	800.008	23	-	161.961
13	-	438.750	35	-	190.843
18	-	471.121	36	-	221.177
14	-	123.948	30	-	360.038

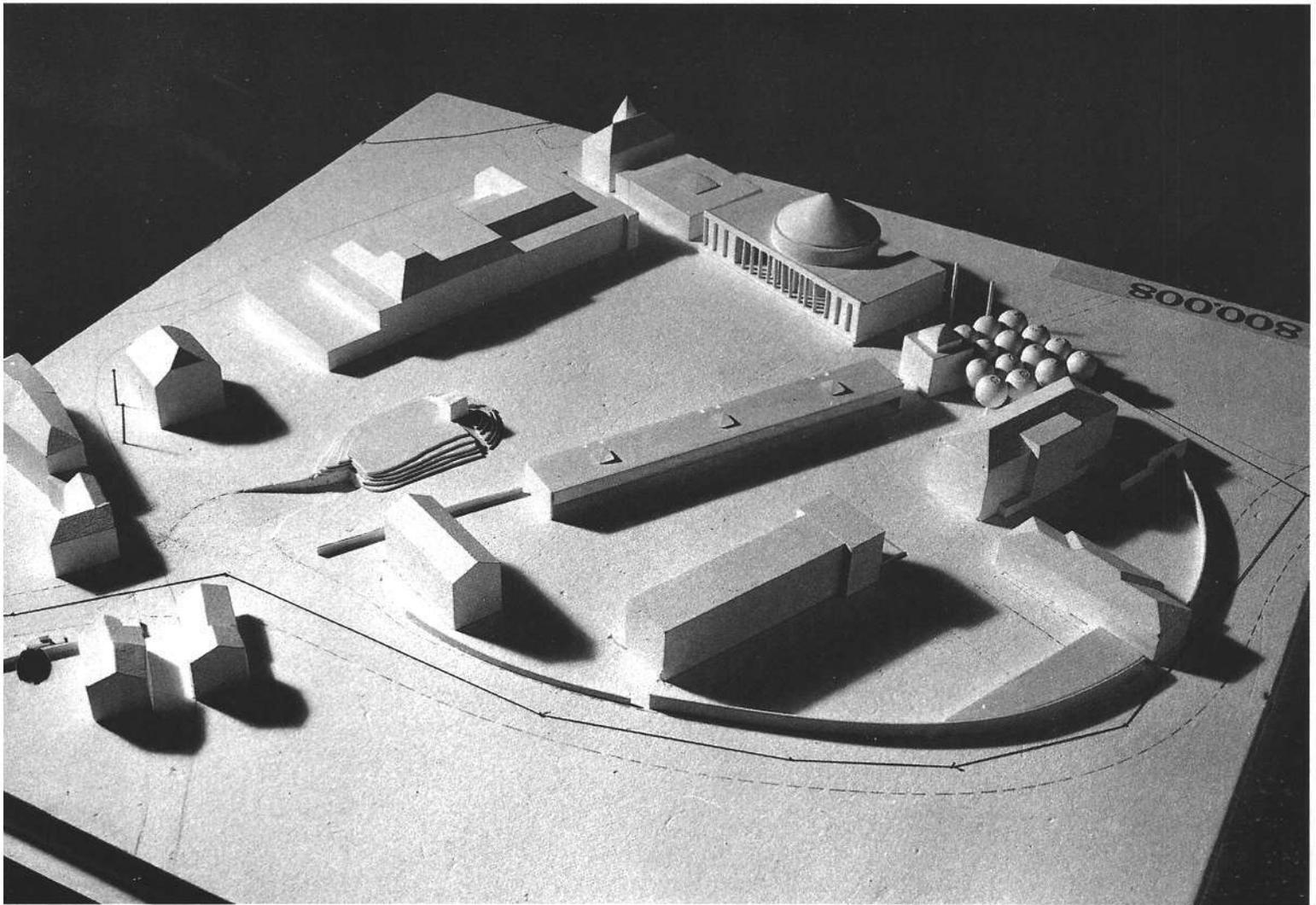


6. Devise 230755 A. Neno BARADA, Genève

PROJET NO 6

Ce projet a retenu l'attention du jury parce que le seul à rechercher la définition d'un espace de petite place "à l'italienne" où la composition des bâtiments se développent dans l'espace résiduel.

Malheureusement, les éléments sont trop disparates et le projet n'est pas à la hauteur de ses ambitions.



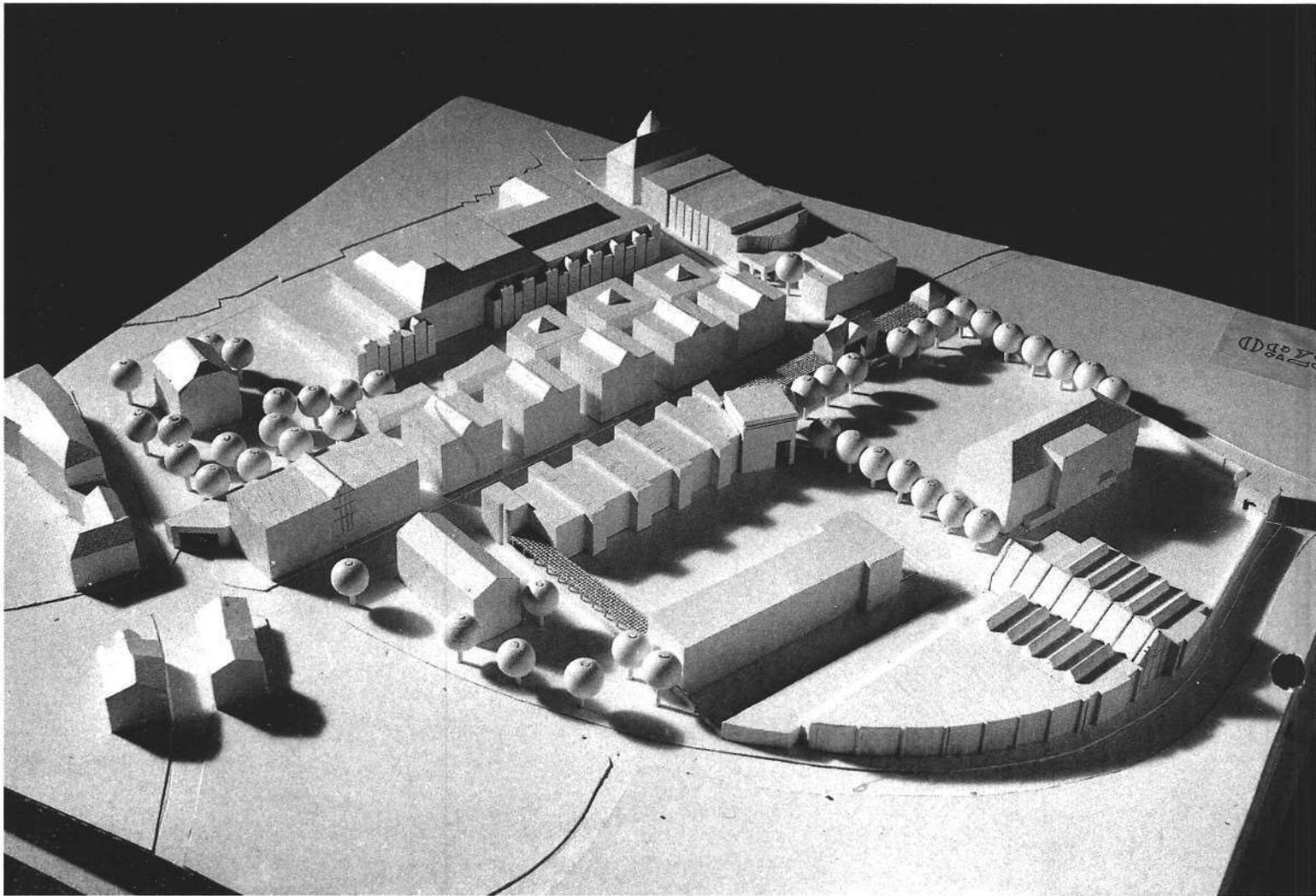
7. Devise 800008 Gérard CHATELAIN, Onex

PROJET NO 7

Projet très lisible mais avec des options difficilement justifiables telles :

- la mise en évidence d'un nouvel axe nord sud piétonnier suppose la démolition du quartier adjacent et de l'hôpital,
- les implantations et affectations proposées n'offrent que des "arrières" sur l'esplanade,

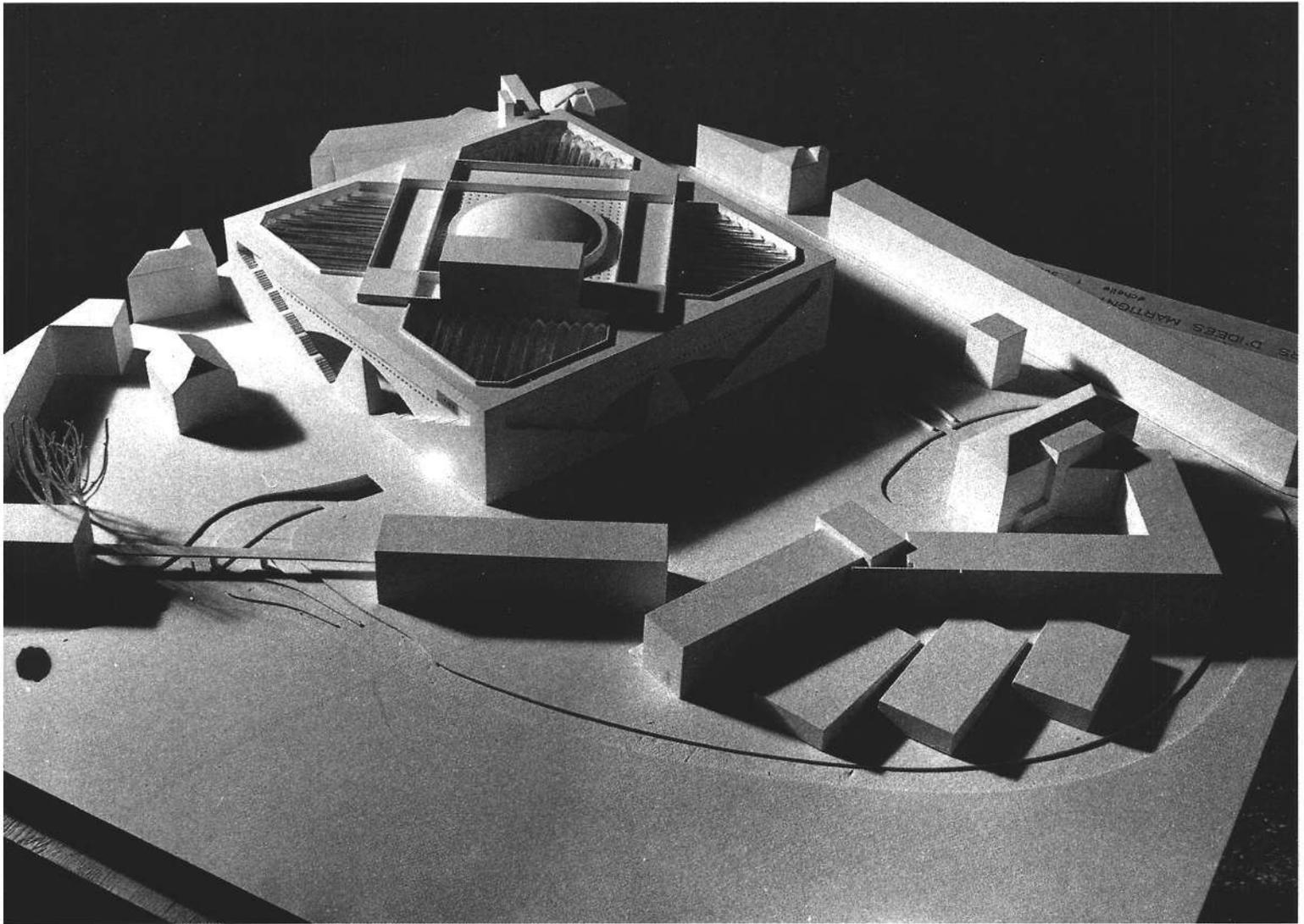
Le jury remarque le contexte intéressant entre le traitement de la place et l'environnement "paysagé" du Manoir.



13. Devise 438750 Albert SIGGEN, Genève

PROJET NO 13

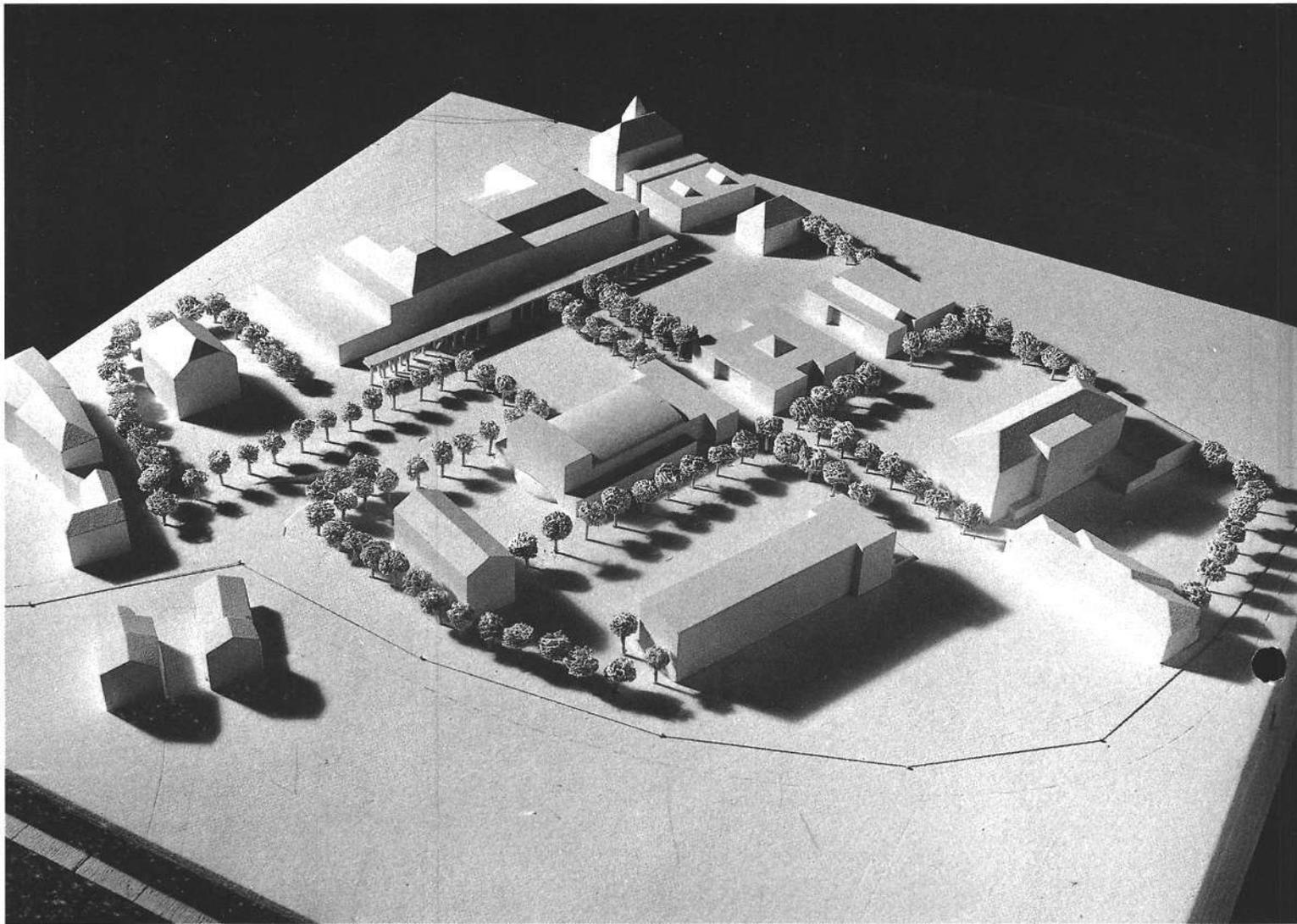
Ce projet a été remarqué par le fait qu'il était l'un des seuls à construire presque entièrement le lieu et à assimiler la Migros. Bien qu'il ne réponde pas directement à l'objectif municipal, il aurait pu se justifier si une certaine incohérence ne s'était exprimée tant au niveau des affectations (trop de commerces) qu'au niveau de la mise en forme, particulièrement en ce qui concerne le côté scolaire de la nouvelle rue. En effet, les nouvelles constructions scolaires ainsi que le fait de donner une deuxième face construite à la rue détruisent l'idée de donner une limite claire à la ville "dense". L'introduction de l'habitation est un fait positif.



18. Devise 471121 Mario RIZZI, Minusio

PROJET NO 18

La seule qualité de ce projet hors d'échelle est d'avoir clairement contesté la construction de la Migros. La proposition est cependant irrecevable pour sa prétention et son gigantisme (plus grande encore que la Migros).

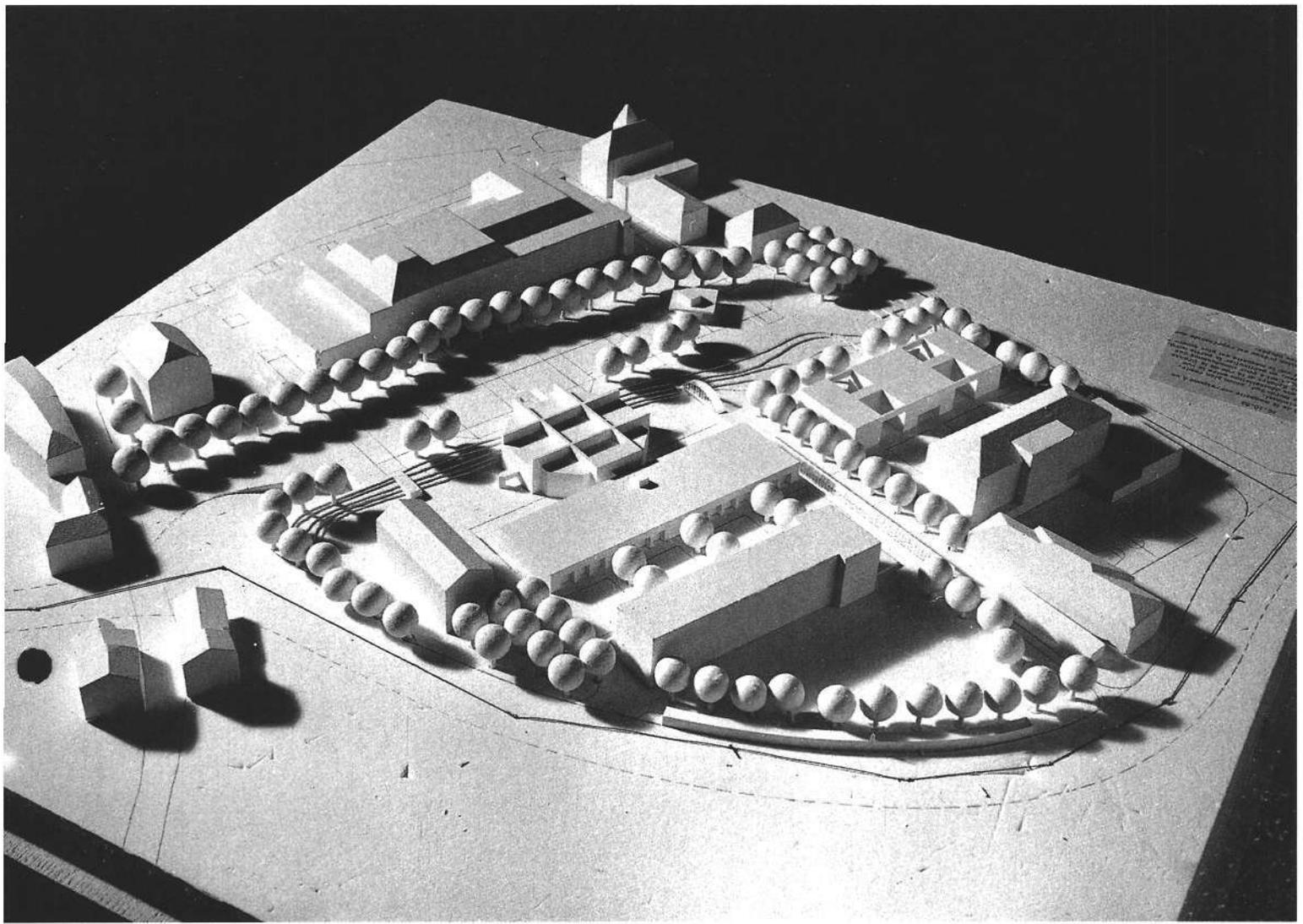


14. Devise 123948 Arnaldo BEATI, Genève

PROJET NO 14

Ce projet présente une tentative intéressante de définir des espaces diversifiés à l'échelle du tissu urbain proche. Malheureusement, l'articulation entre le portique devant la Migros et l'axe Est-Ouest n'est pas pertinente.

Le Manoir est isolé de la composition et les entrées de parkings sont mises en évidence par une "ceinture" arborisée qui morcelle encore l'espace.



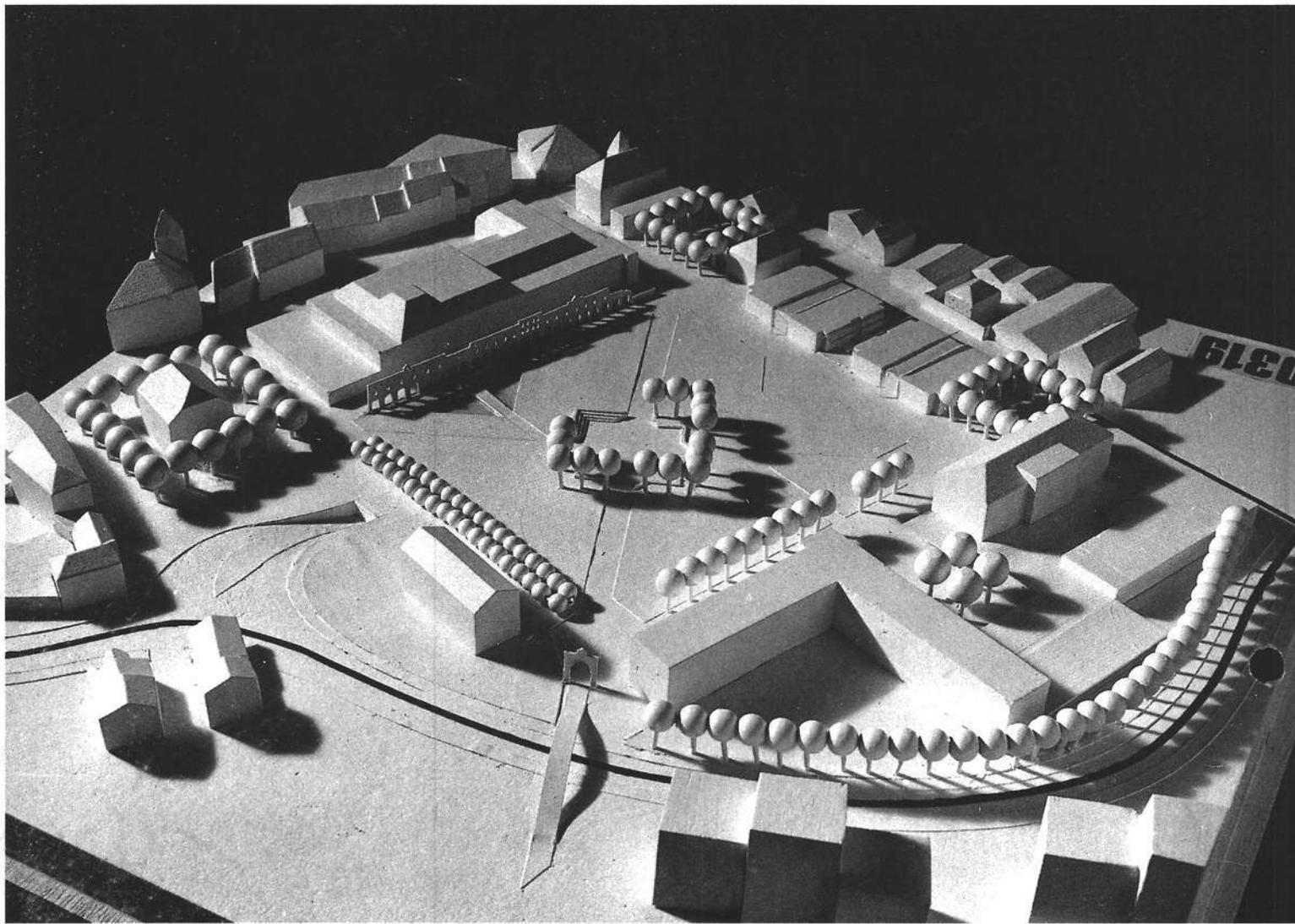
22. Devise 261082 Francis GOETSCHMANN, Genève

PROJET NO 22

Projet entretenant une certaine confusion par l'introduction de trop nombreuses allusions à la structure antérieure du lieu (référence aux meunières en particulier) qui ne trouvent pas de réponse architecturale claire.

Aucune direction privilégiée, notamment en ce qui concerne les accès, en rend la lecture difficile.

Le projet nie dans sa conception la relation avec le centre ville.



26. Devise 720319 M.P. BROENNIMANN, G. HENRIOD, J.P. HIESTAND, Genève

PROJET NO 26

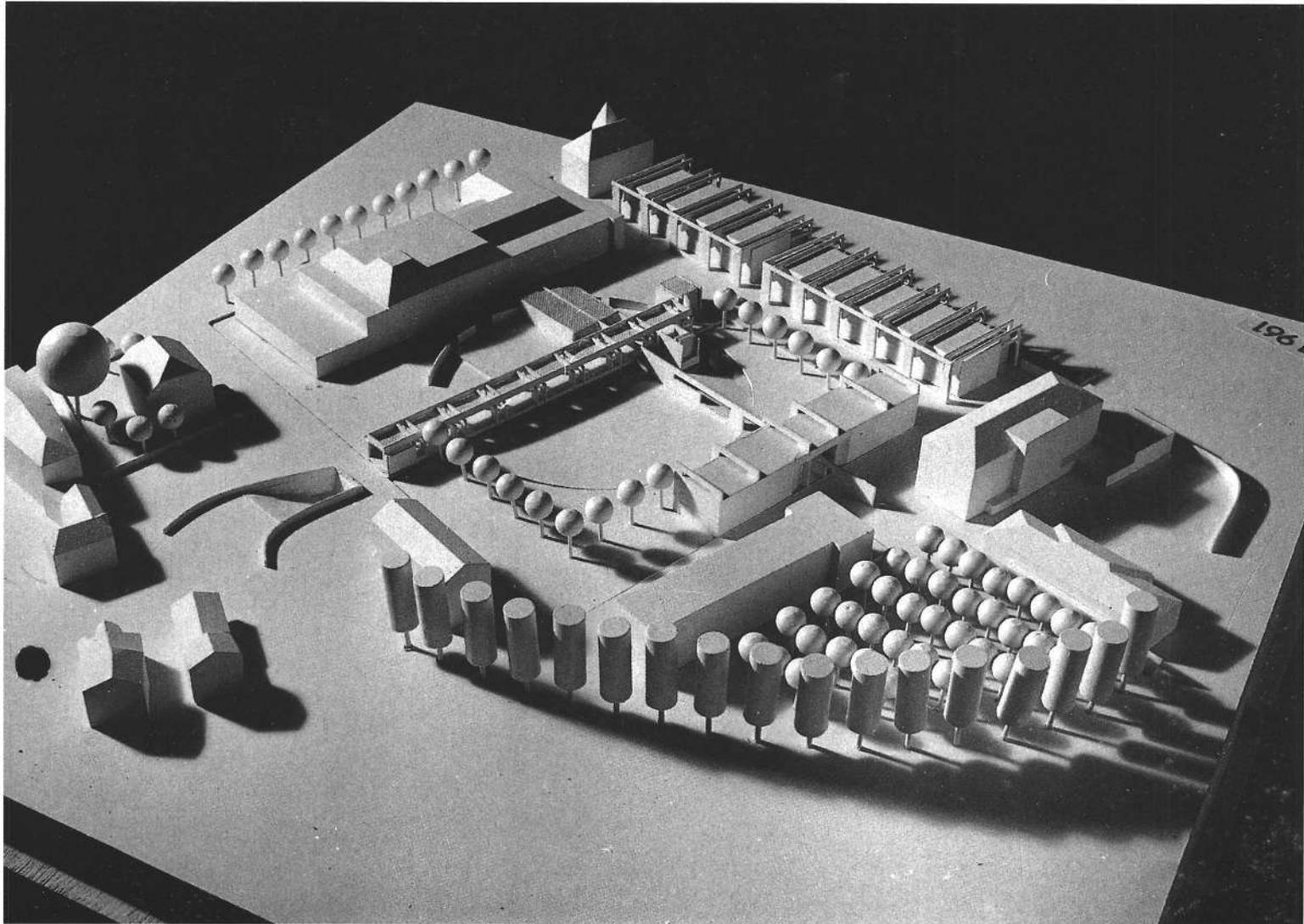
Projet intéressant par l'essai de définition d'un grand espace cependant manquant d'unité quant au traitement de chacune de ses limites. Le motif central ainsi que l'affirmation des diagonales n'apparaissent pas convaincants.

Le jury a remarqué que si le Manoir est isolé, cette volonté s'exprime clairement et n'est pas le fait d'un laisser "pour compte".

La solution "scénographique" de camoufflage de la Migros est fragile du point de vue architectural et ne présente pas une solution réelle du problème.

La proposition d'extension des écoles est mal résolue.

Langage architectural sommaire.



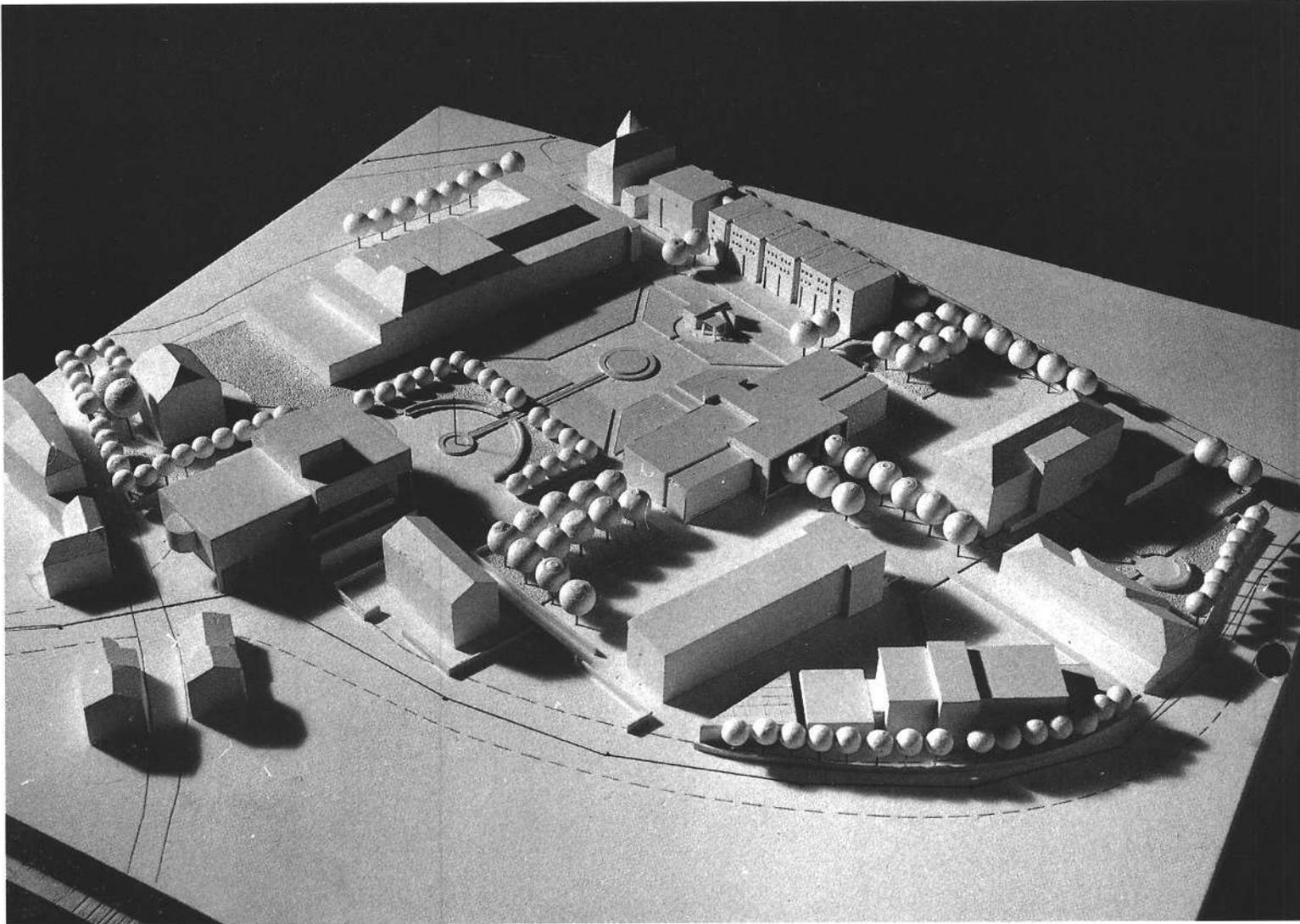
23. Devise 161961 Rodolph LUSCHER, Lausanne

PROJET NO 23

Projet graphiquement séduisant mais une lecture plus attentive fait apparaître la gratuité de certaines propositions, entre autres :

- le grand portique dans le prolongement de la trémie du parking ne s'impose pas comme un axe de liaison possible.
- l'affirmation de deux axes Est-Ouest entre en concurrence et introduit la confusion.

Par ailleurs, la proposition d'arborisation fermant l'espace côté rue de la Fusion est intéressante.



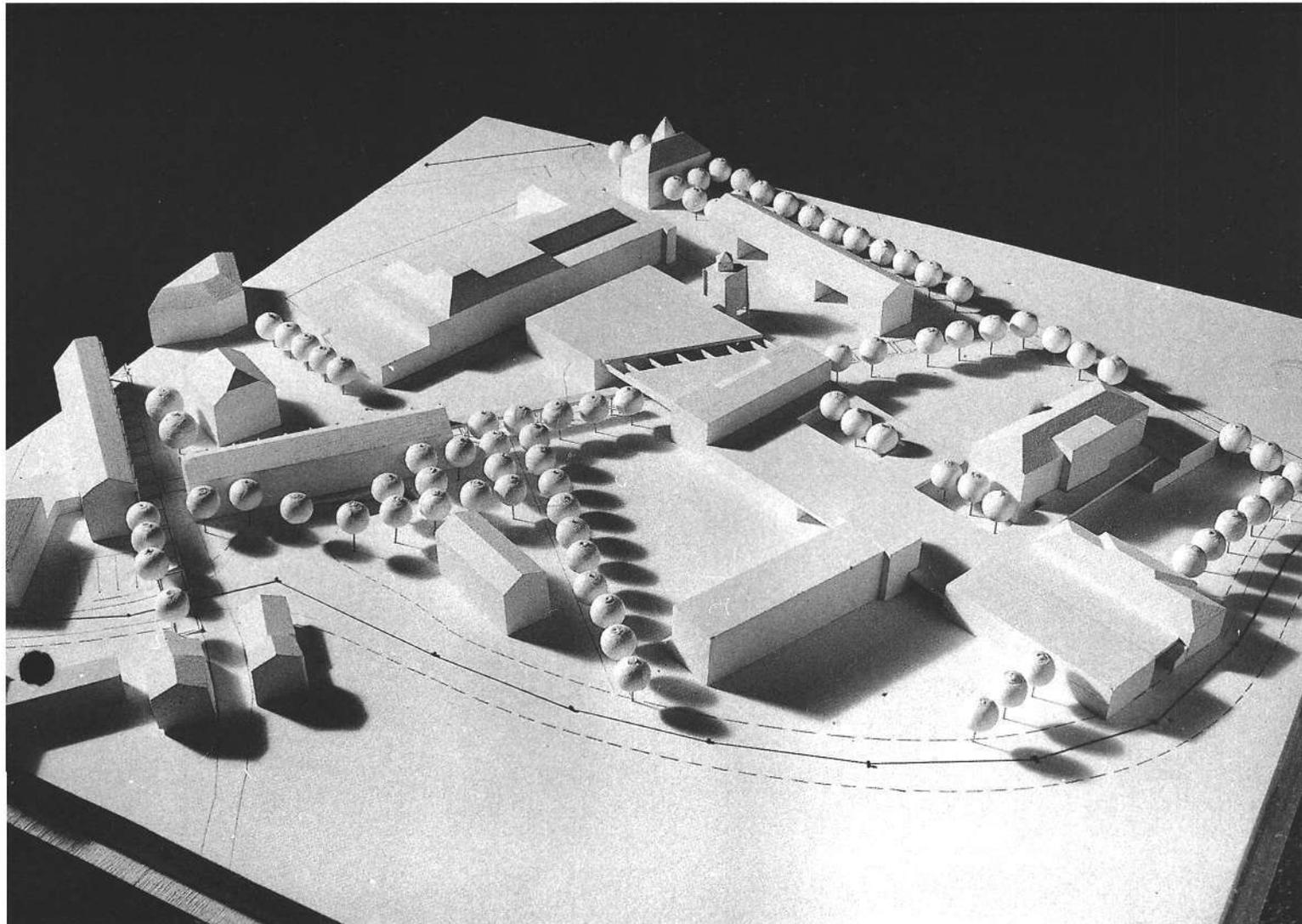
35. Devise 190843 Joseph FRANZETTI, François MUSY, Martigny

PROJET NO 35

L'intention de la création d'une place très architecturée, voire monumentale, a été remarquée. Cependant, cet effort a été réduit "à néant" par le traitement et la localisation des différents bâtiments formant l'espace. En particulier, le volume de la salle polyvalente est très conflictuel tant en ce qui concerne la proximité du Manoir que par son implantation sur l'accès parking.

La façade arrière de la Migros ne peut devenir façade principale d'une place de cette dimension.

Le traitement de la partie arrière des écoles est contestable.

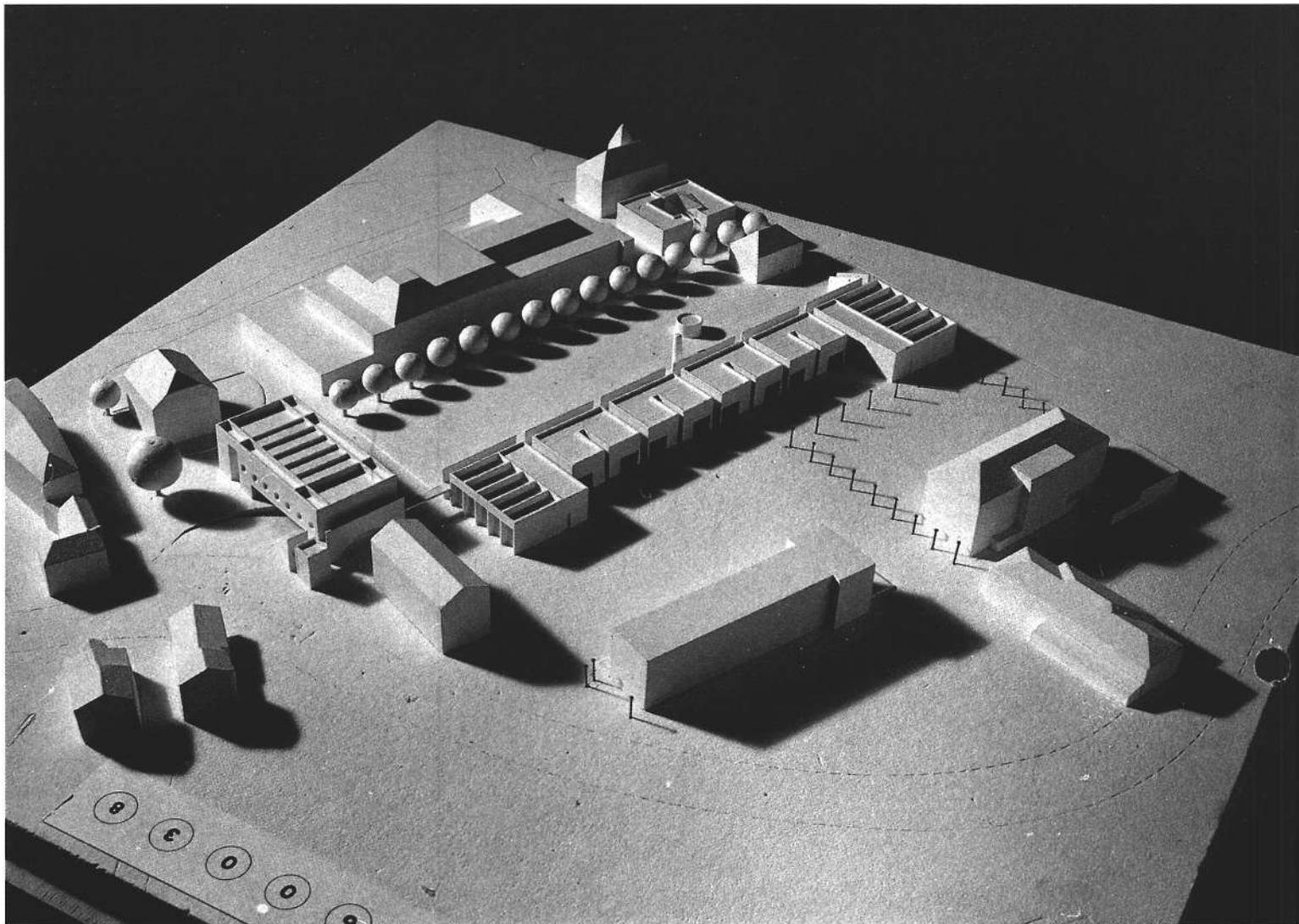


36. Devise 221177 Bureau CEPA, Sion

PROJET NO 36

L'auteur du projet a tenté d'introduire "un dialogue bâti" avec la Migros et de privilégier un axe nord sud. Malheureusement, ces deux propositions ne sont pas sous-tendues par une cohérence des choix par rapport à l'environnement. En particulier, ce parti a conduit à une parcellisation de l'espace et à une certaine confusion même dans les affectations.

La création d'un front construit au Manoir représente le seul intérêt de cette proposition.



30. Devise 360038 Alain LOUIS, Genève

PROJET NO 30

Ce projet a le mérite d'être clair dans ses intentions, notamment au niveau de la partie scolaire. Cependant, trop de points sont mal résolus, entre autres :

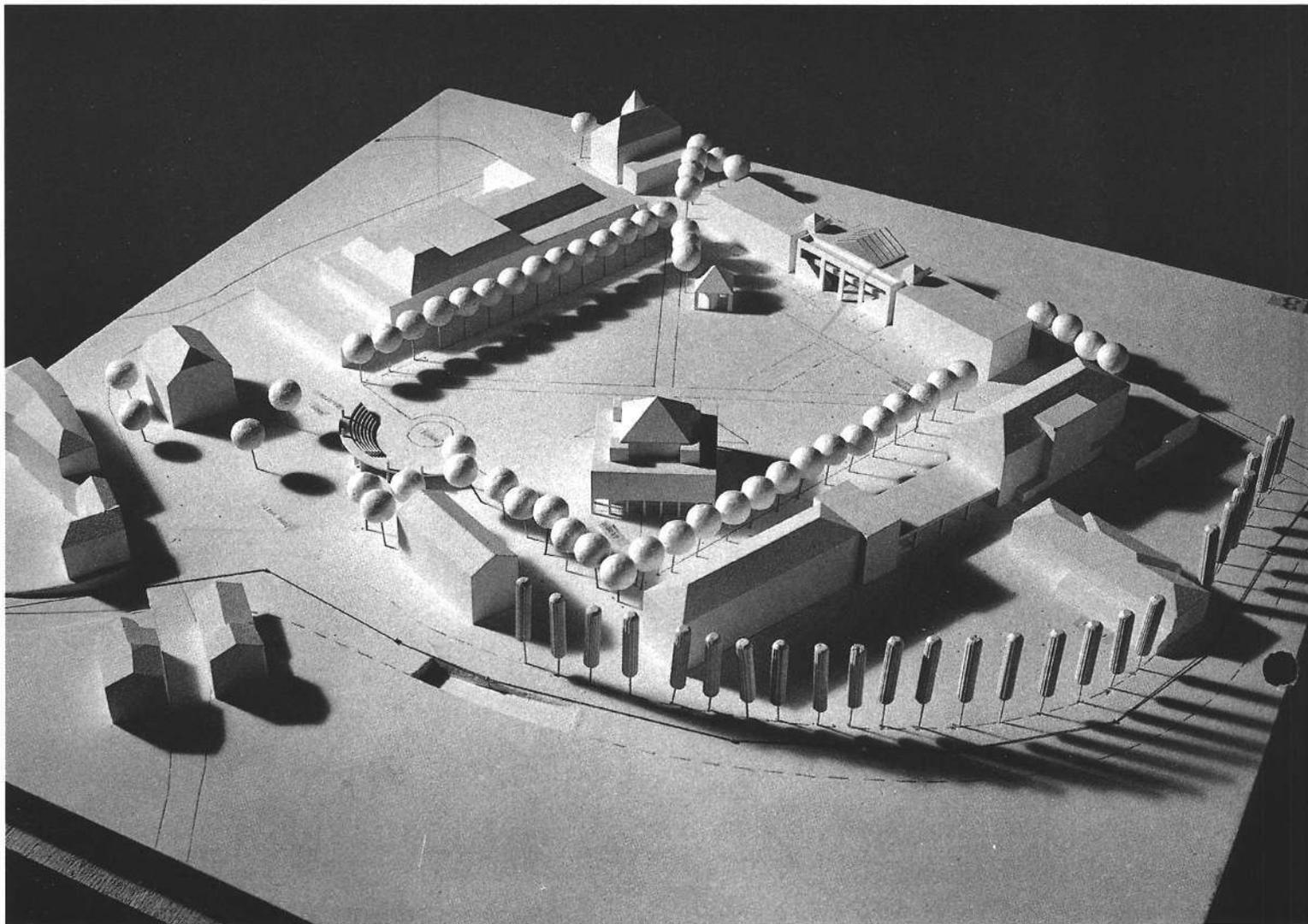
- localisation de la salle polyvalente en fond de composition sur l'entrée du parking et rentrant en concurrence avec le Manoir,
- les bâtiments scolaires ferment la place à l'ouest et n'offrent sur celle-ci que des façades arrières et coupent l'axe privilégié sur l'ancienne école.

3.6. Troisième tour

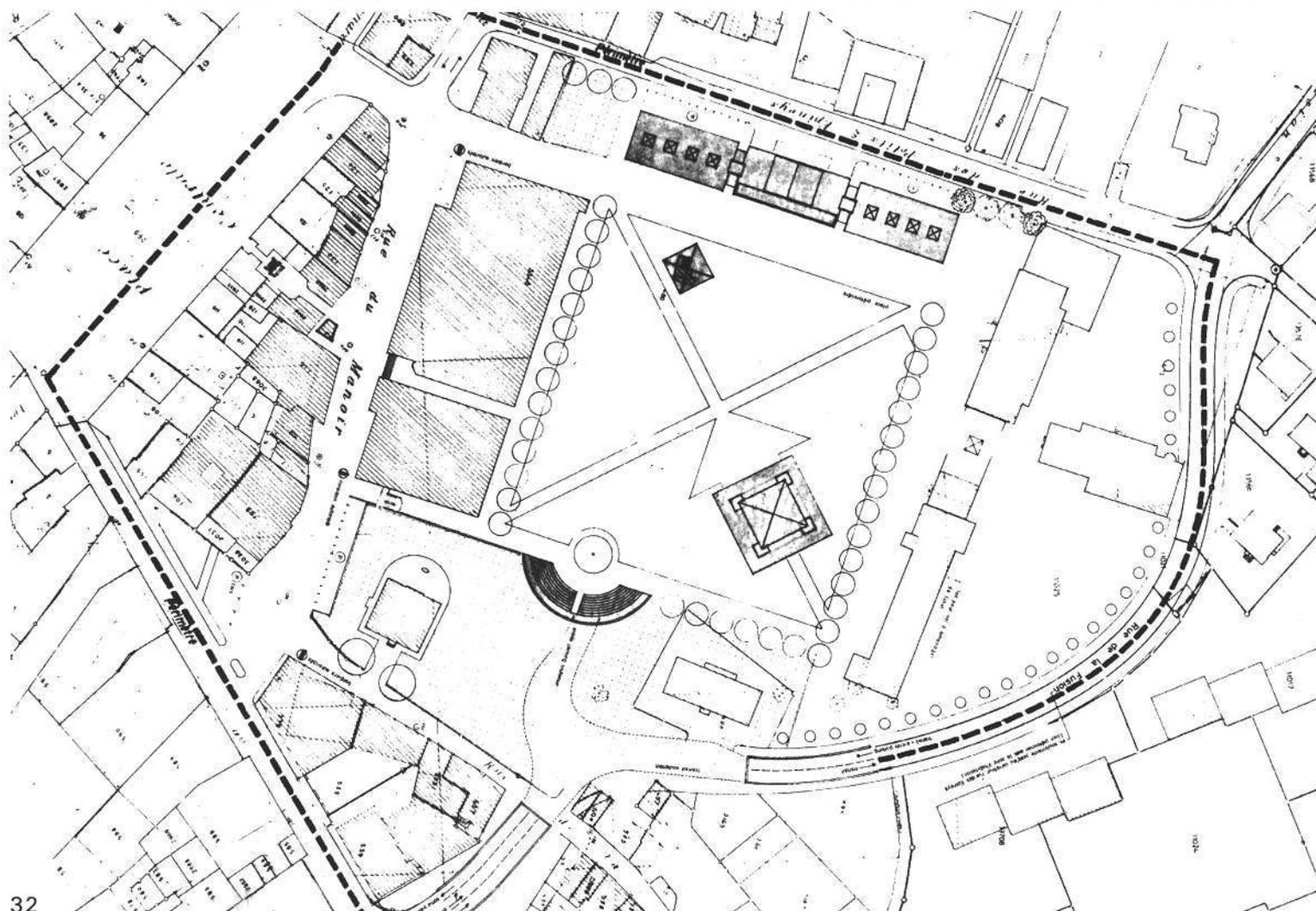
Le jury procède enfin à un examen détaillé des projets restant en lice. Il estime que 3 projets n'ont pas le degré d'aboutissement suffisant pour prétendre aux premières places du jugement, ils sont donc provisoirement éliminés.

Il s'agit des numéros :

2	-	139.213
21	-	161.984
31	-	136.913



2. Devise 139213 Joseph CAMPO, Jean-Pierre GIULIANI, Peter KREKIC, Pierre-André MARET, Martigny



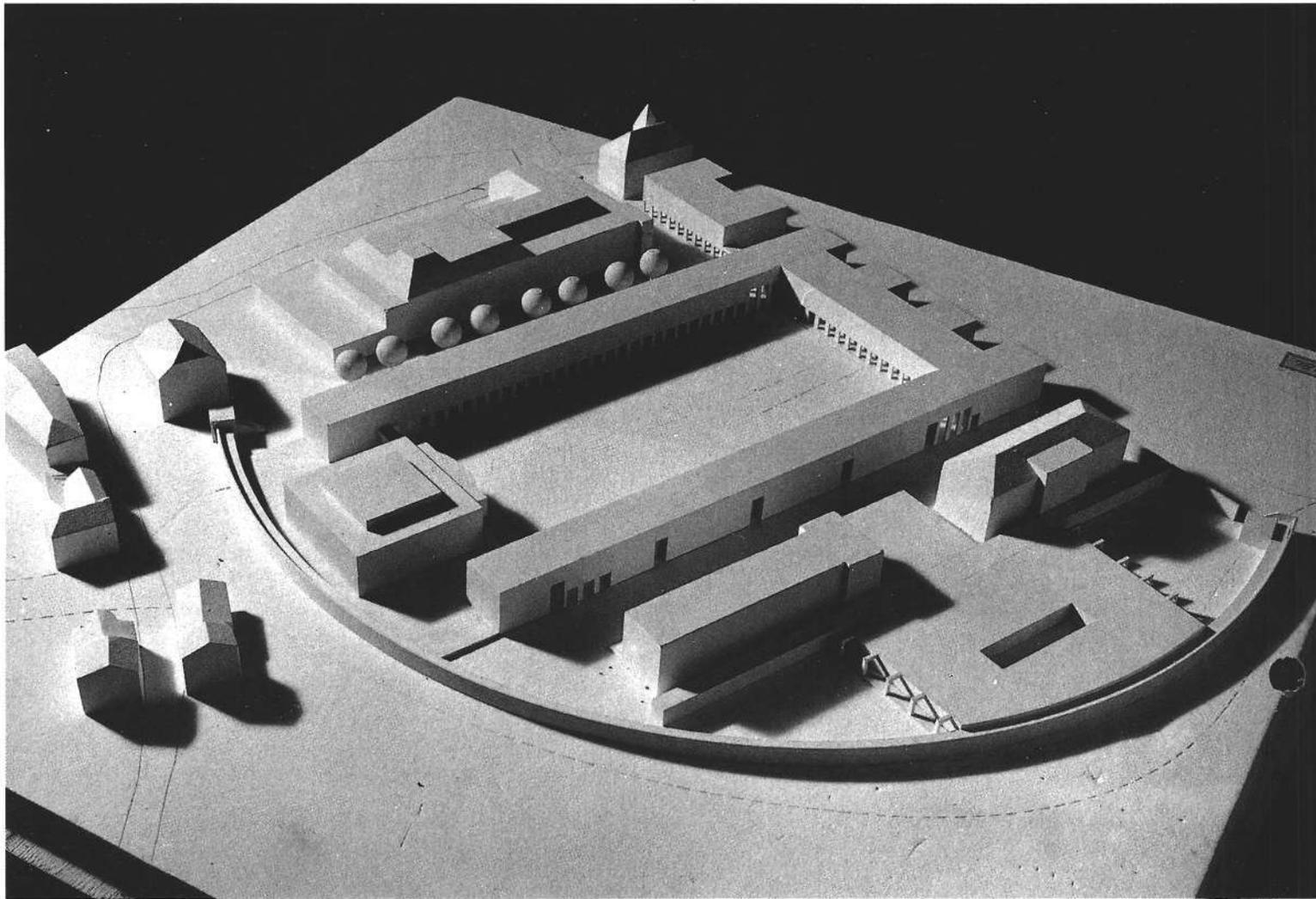
Définition claire d'une grande place carrée, cependant affaiblie par l'ambiguïté qui réside dans l'expression des diagonales.

La proposition du théâtre et sa volumétrie sur l'axe de la tour de la "Bâtiaz " risque de concurrencer "la force" du site.

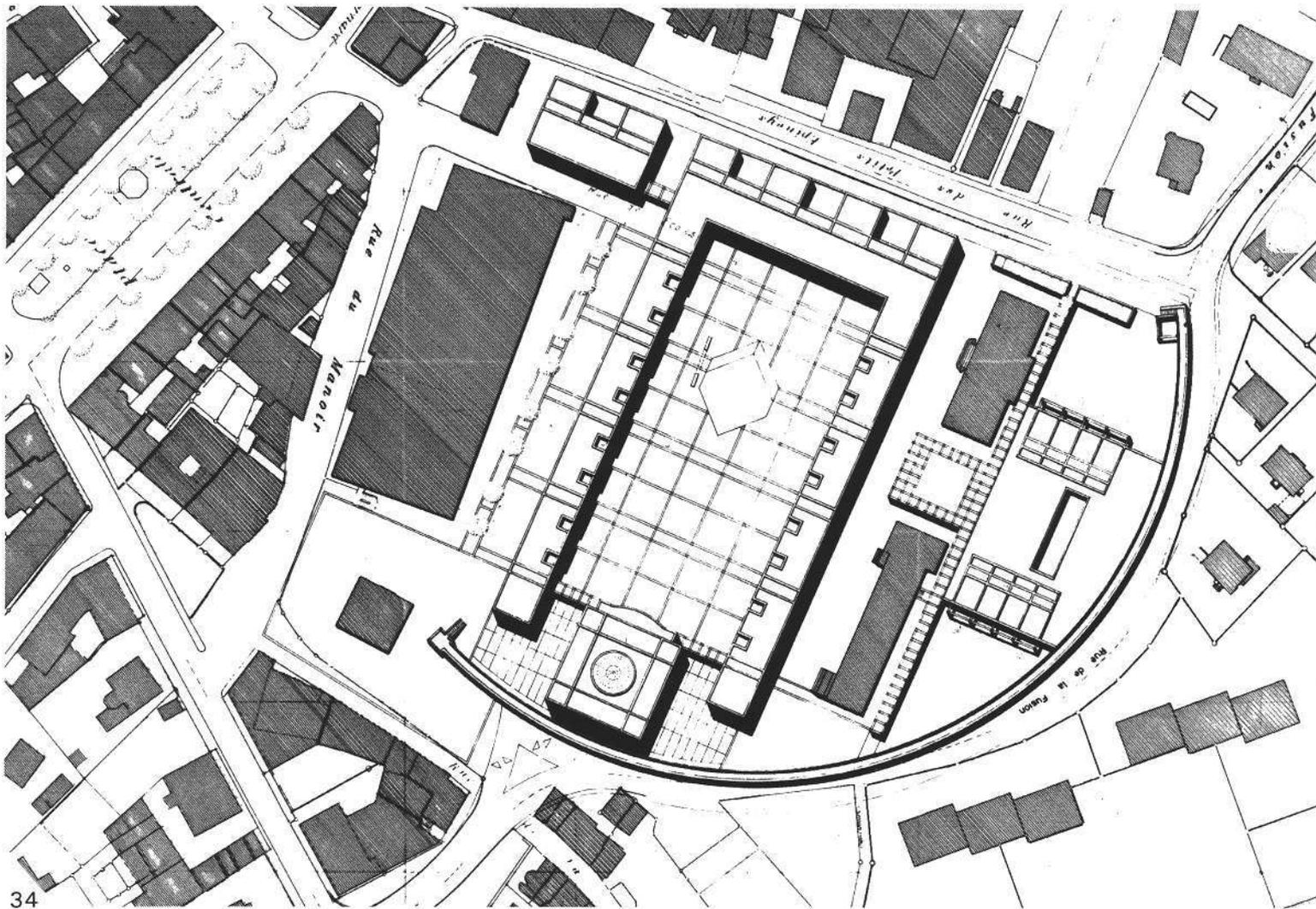
La position et l'expression des nouveaux bâtiments scolaires introduisent une certaine ambiguïté quant à la définition de la place (est-ce la place ou les nouveaux bâtiments scolaires qui dominant ?

Un amphithéâtre d'aussi modeste proportion est peut-être un rappel trop anecdotique pour Martigny.

En examinant les plans, l'idée ne semble pas soutenue par une proposition architecturale de qualité.



21. Devise 161984 Gianfranco AGAZZI, Ugo BRUNONI, Carlo MONZA, Enrico PRATI, Carouge

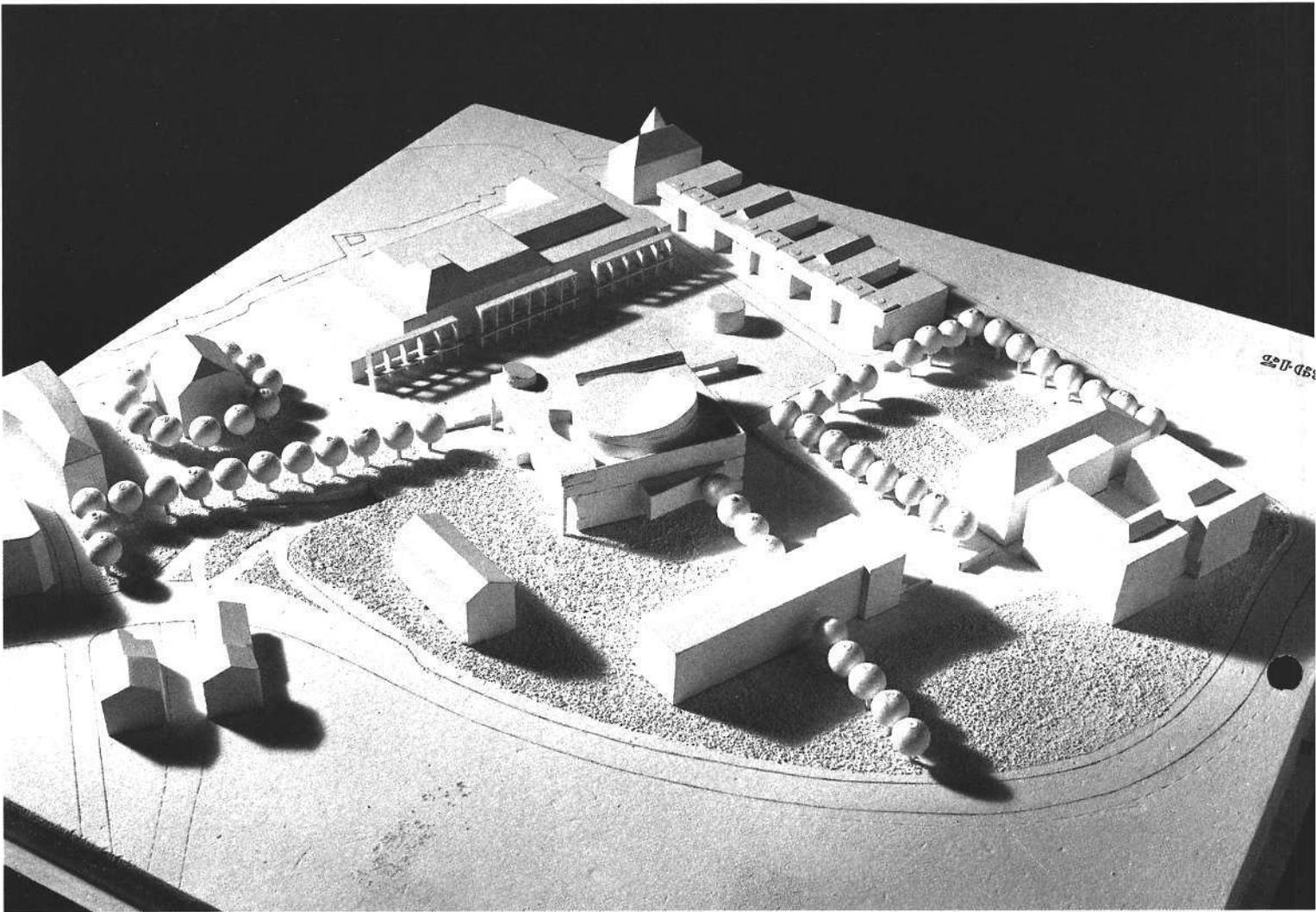


Projet très construit dont l'intérêt majeur réside dans la proposition de "fermeture de ville", par un mur d'enceinte.

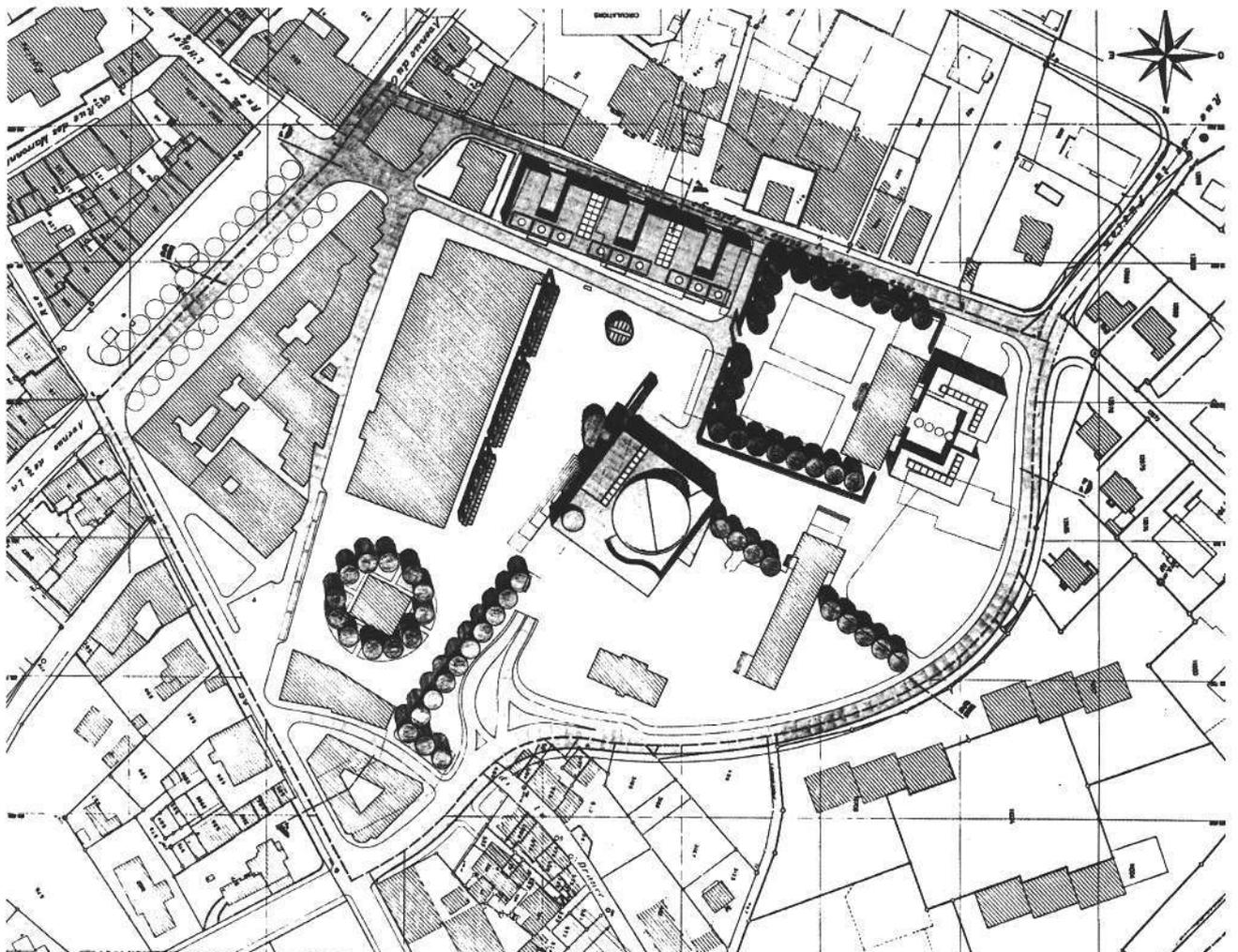
Cependant, tant au niveau des affectations (surabondance de commerces) que de la définition de l'espace (sans lien avec l'extérieur à l'état final) et que du mépris des contraintes (entrée parking et démolition de l'immeuble d'habitation) cette proposition à cause de son caractère académique porte un certain nombre de contradictions. Le jury souligne cependant que ce projet très architecturé ne manque pas d'intérêt.

La référence au Palais-Royal de Paris (espace fermé) est en contradiction, tant avec la nécessité de relier cet espace au centre de la ville qu'avec l'idée d'enceinte comme terminaison de cette partie de la ville.

Ce projet résout clairement le rapport entre la nouvelle place et le bâtiment de la Migros.



31. Devise 136913 Guido CEREGHETTI, Giovanni GALFETTI, Laurie HUNZIKER, Marco KRAEHNBUHL, Riva San Vitale



L'intérêt majeur de ce projet trouve sa justification par 2 accès diversement formulés de la place centrale vers le quartier du Manoir.

La rue des Ecoles est renforcée dans son implantation par une limite bâtie qui est en même temps l'élément terminal de la nouvelle place projetée.

Le bâtiment de l'école reste l'élément principal de repère depuis la place Centrale. L'agrandissement de l'école souligne ce choix fondamental.

Le Manoir ceinturé par une couronne d'arbres devient la nouvelle articulation pour l'autre entrée de la place.

La salle polyvalente s'inscrit au centre du terrain et joue le rôle d'élément d'articulation des espaces publics proposés.

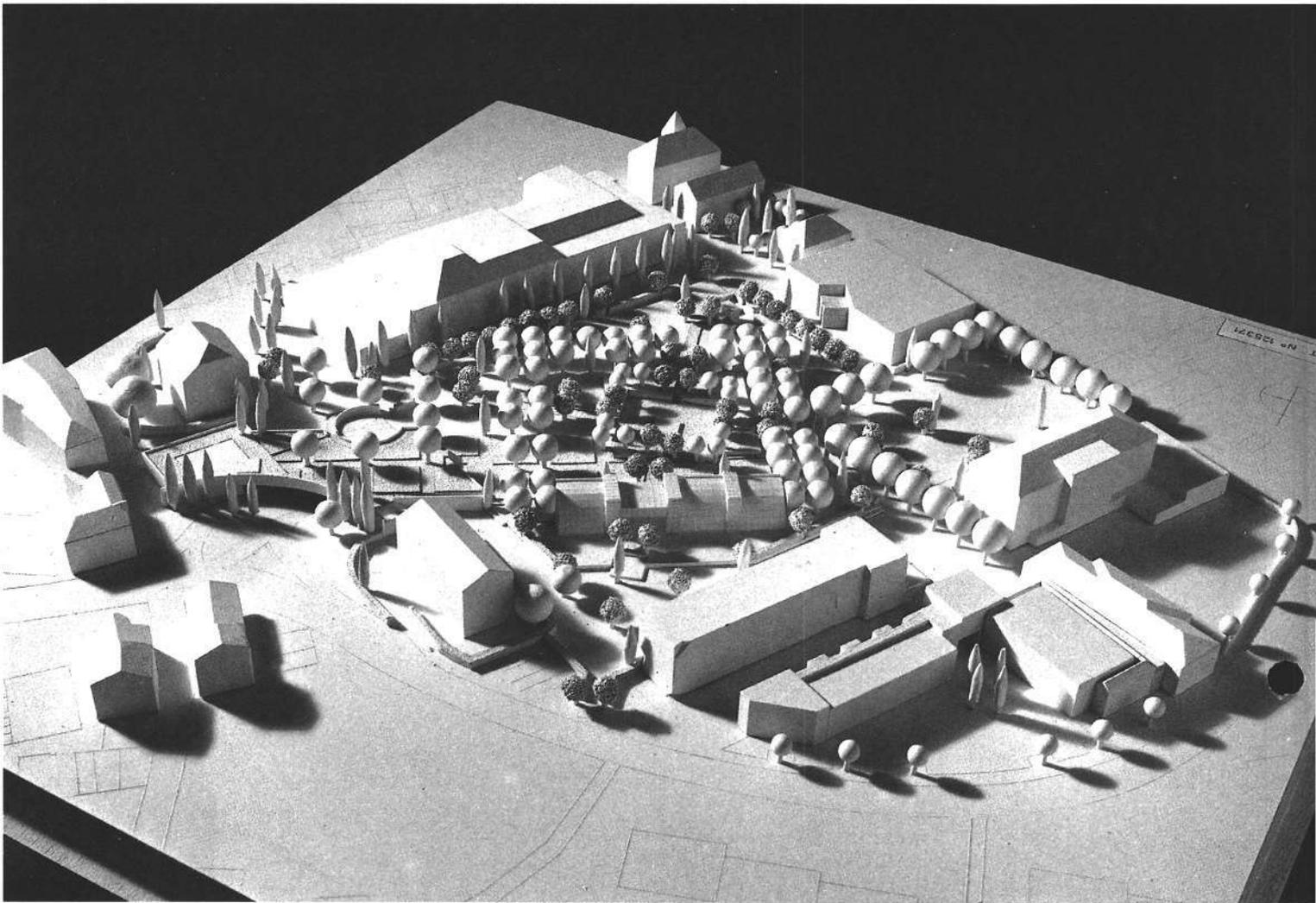
Malgré la qualité du parti pris et les qualités des diverses interventions, le projet ne propose aucune solution valable à l'espace ouest de la salle polyvalente. Il en résulte un espace purement résiduel.

La salle polyvalente contrairement aux autres propositions est correctement dimensionnée, son axe d'implantation générale génère un espace triangulaire mettant au second plan la façade de la Migros. La nécessité d'un masque n'est peut-être plus nécessaire.

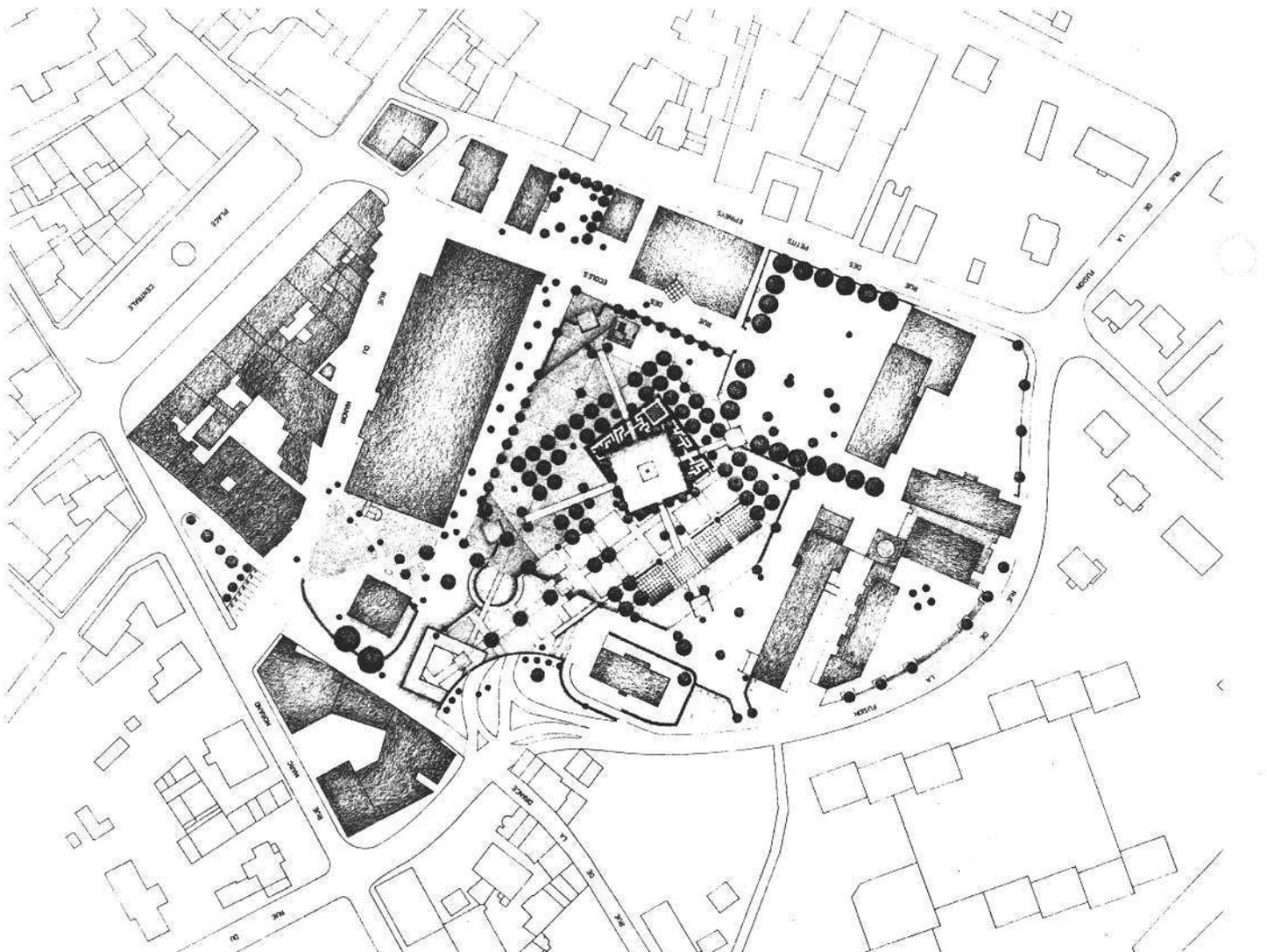
3.7. Quatrième tour

Conformément au règlement SIA, le jury passe d'abord en revue une dernière fois tous les projets. Il confirme que les travaux retenus se détachent nettement de l'ensemble des propositions à savoir les numéros :

1	-	125.371
10	-	384.042
16	-	404.040
33	-	545.454



1. Devise 125371 Pierre JEQUIER, Pascale LORENZ, Genève

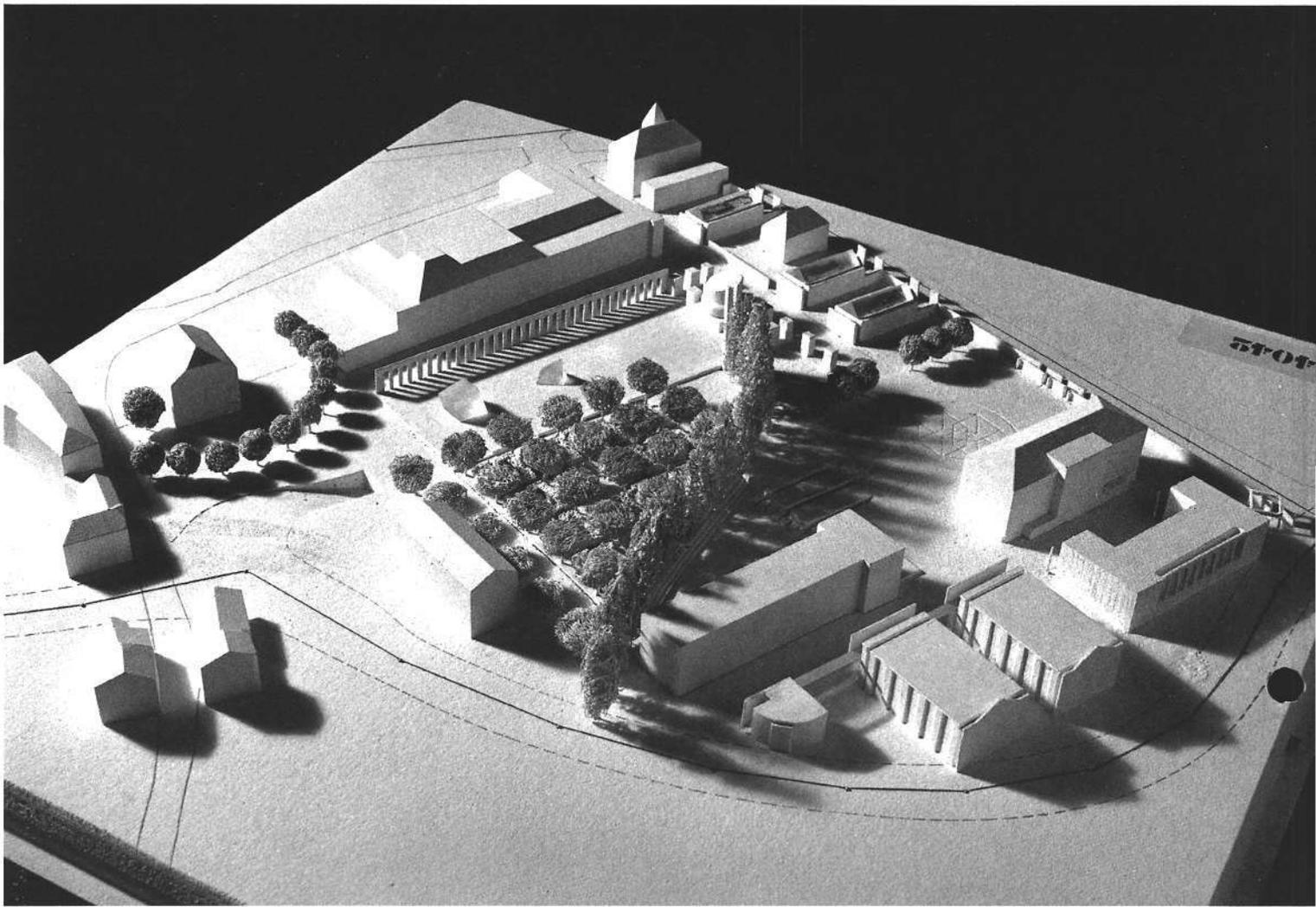


Le projet propose un grand espace libre articulé en 2 parties principales.

- La cour arborisée existante de l'école qui est le point de repère principal par rapport à la place centrale.
- Un nouvel espace arborisé qui est défini à partir de diverses directions propres à la zone. Il s'appuie entre autre sur un nouvel axe entre la tour de la Bâtiaz et l'église de Martigny.

A l'aide de différentes essences d'arbres et en utilisant avec sensibilité le cycle des saisons, l'auteur propose un jeu subtil qui varie selon que l'on est au printemps ou en automne, mettant en évidence et à tour de rôle l'une ou l'autre des directions ou toutes ensemble.

Ce projet en s'appuyant sur des éléments trop abstraits reste toutefois un jeu de l'esprit sans réussir à structurer du point de vue architectural l'espace proposé en le liant réellement aux valeurs du lieu.



10. Devise 384042 Pierre PALLUEL, Lausanne

PROJET DE MAINTIEN D'UN QUARTIER D'IMMENSES IMBRIQUES POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LAUSANNE



PLAN GÉNÉRAL AVEC INDICATION DES CIRCULATEURS POUR LES VÉHICULES
 ■ zone piétonne ■ zone de stationnement ■ zone de service

Ce projet propose un espace public géométriquement bien défini. Une rangée d'arbres (en forme de S) dirigée vers la Bâtiaz divise cet espace en deux parties. L'une est destinée à l'école, l'autre au public.

A l'est, la place est définie par un élément purement scénographique qui tend à mettre au 2e rang le bâtiment de la Migros.

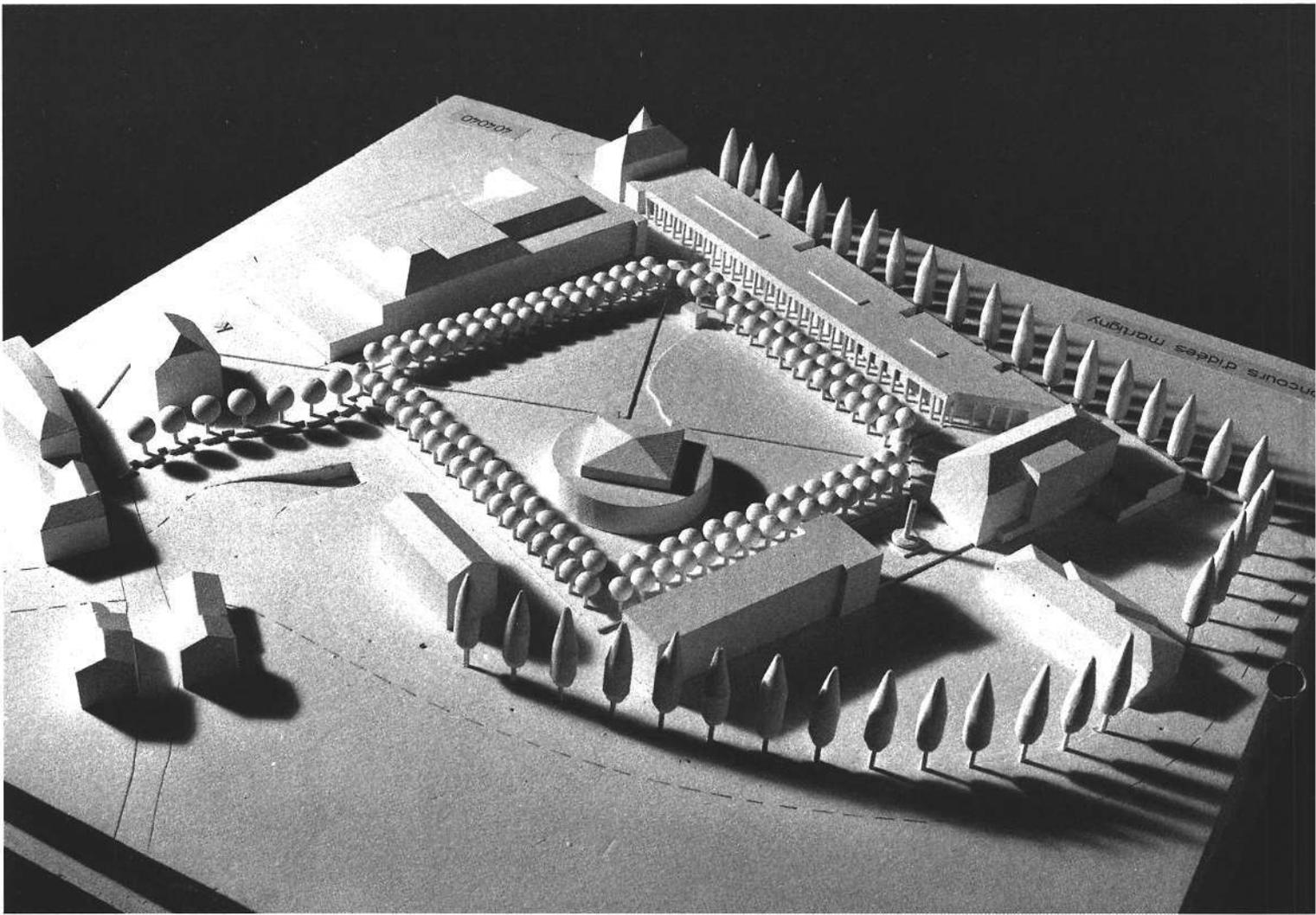
La place est articulée en plusieurs secteurs prenant en compte le parking en particulier au niveau du traitement du sol.

La zone des écoles s'étend au sud-est limitée par un mur d'enceinte le long de la rue des Petits Epineys et contenant divers pavillons. Ce principe s'inspire de la typologie actuelle.

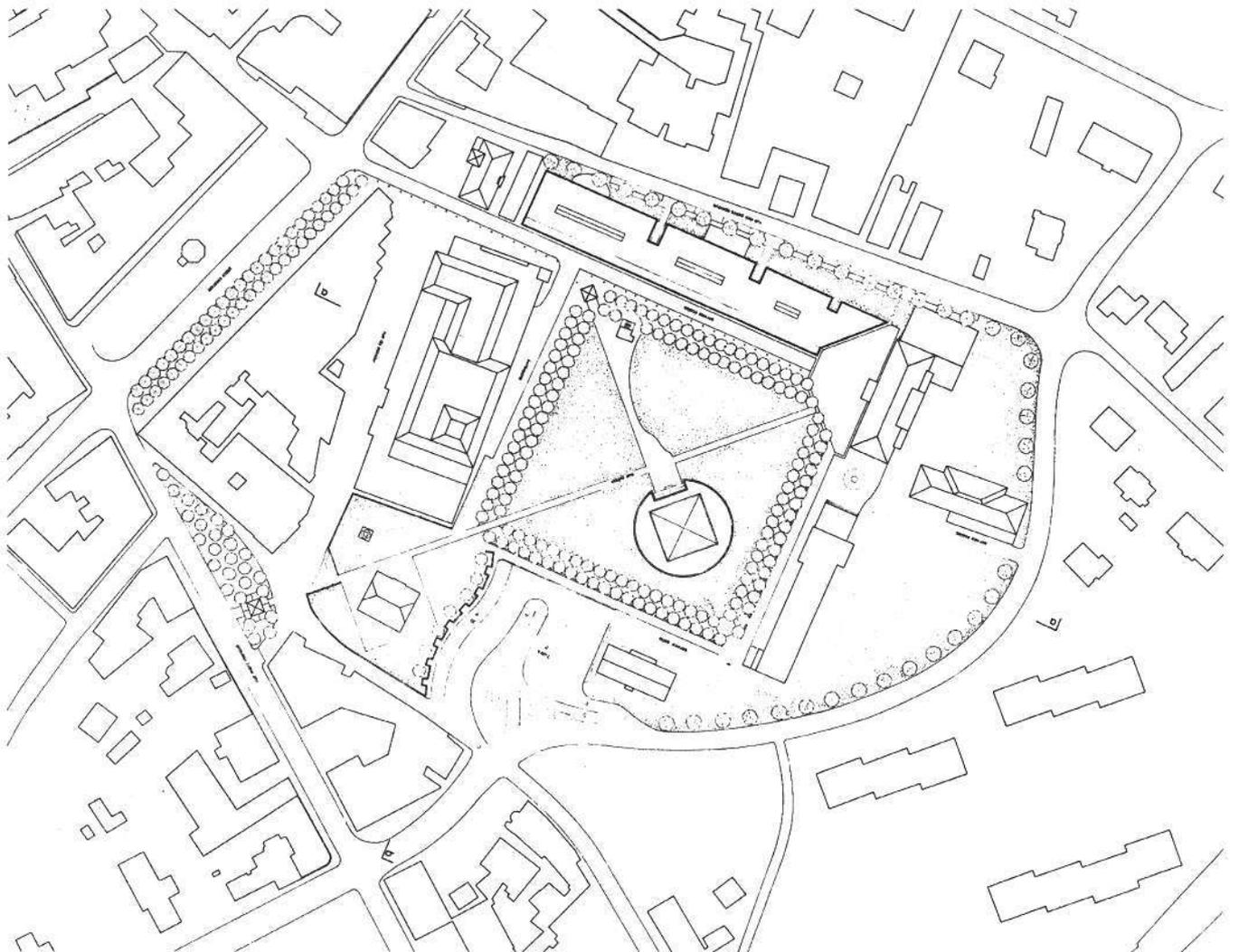
L'agrandissement du complexe scolaire est prévu à l'ouest, mais ne propose pas une implantation se définissant mieux par rapport à la rue de la Fusion.

L'implantation des arbres autour du Manoir fragmente l'espace sans convaincre.

Ce projet démontre des qualités formelles évidentes, cependant ces qualités s'appliquent à des éléments fragmentaires réalisant plus une somme qu'une synthèse.



16. Devise 404040 Reinhard-Roni RODUNER, Arzo



Ce projet se distingue par la clarté du parti :
une place verte publique de forme carrée fermement
délimitée par une double rangée d'arbres.

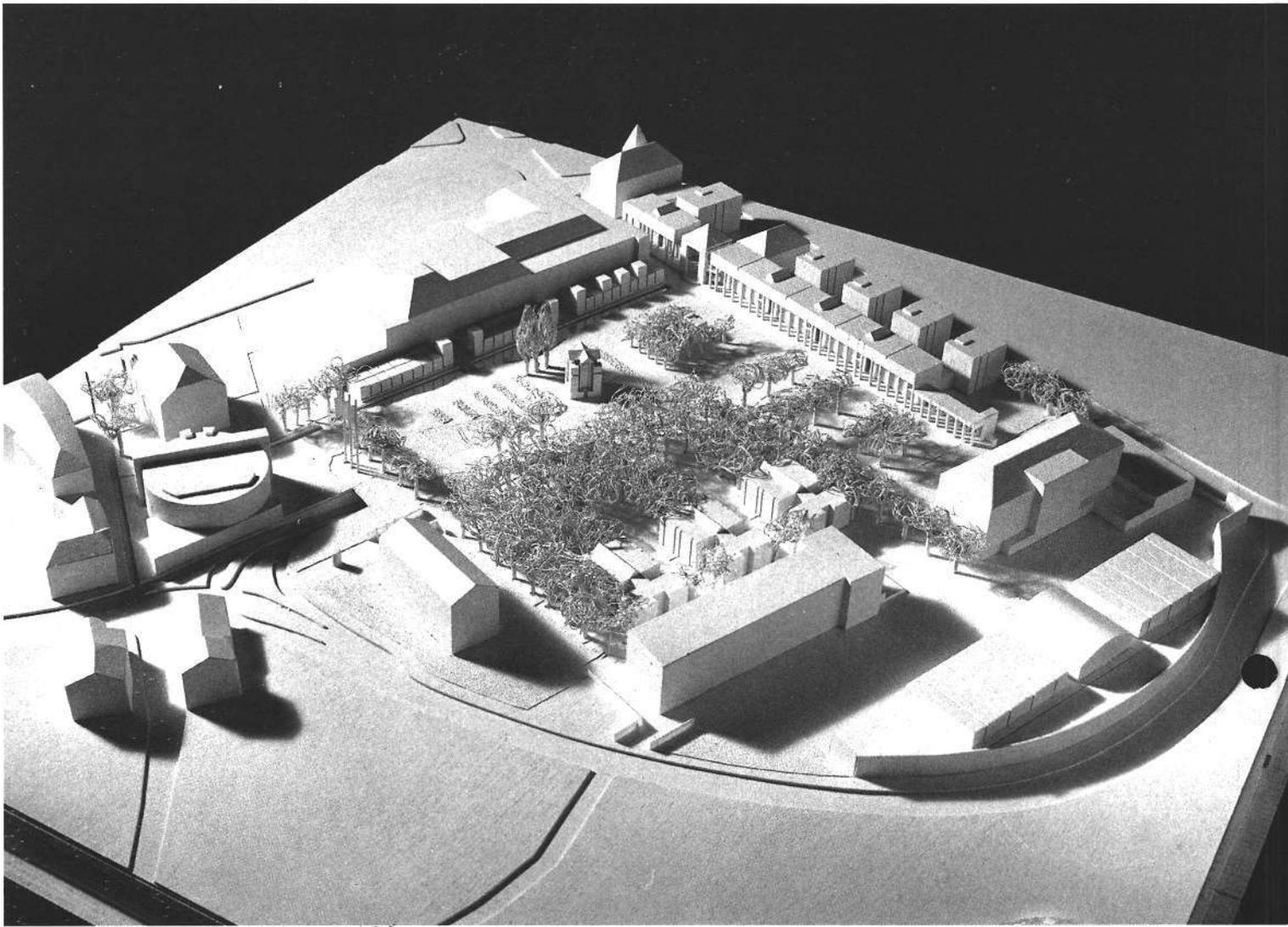
L'école actuelle reste l'élément de repère le plus
important par rapport à la place centrale. La rue
des écoles est dans cet esprit correctement "bâtie".

Le prolongement de la diagonale qui joint le Manoir
à l'école est quelque peu schématique dans son expres-
sion. Par contre, le fait d'y associer le petit square
le long de la rue Marc Morand est positif.

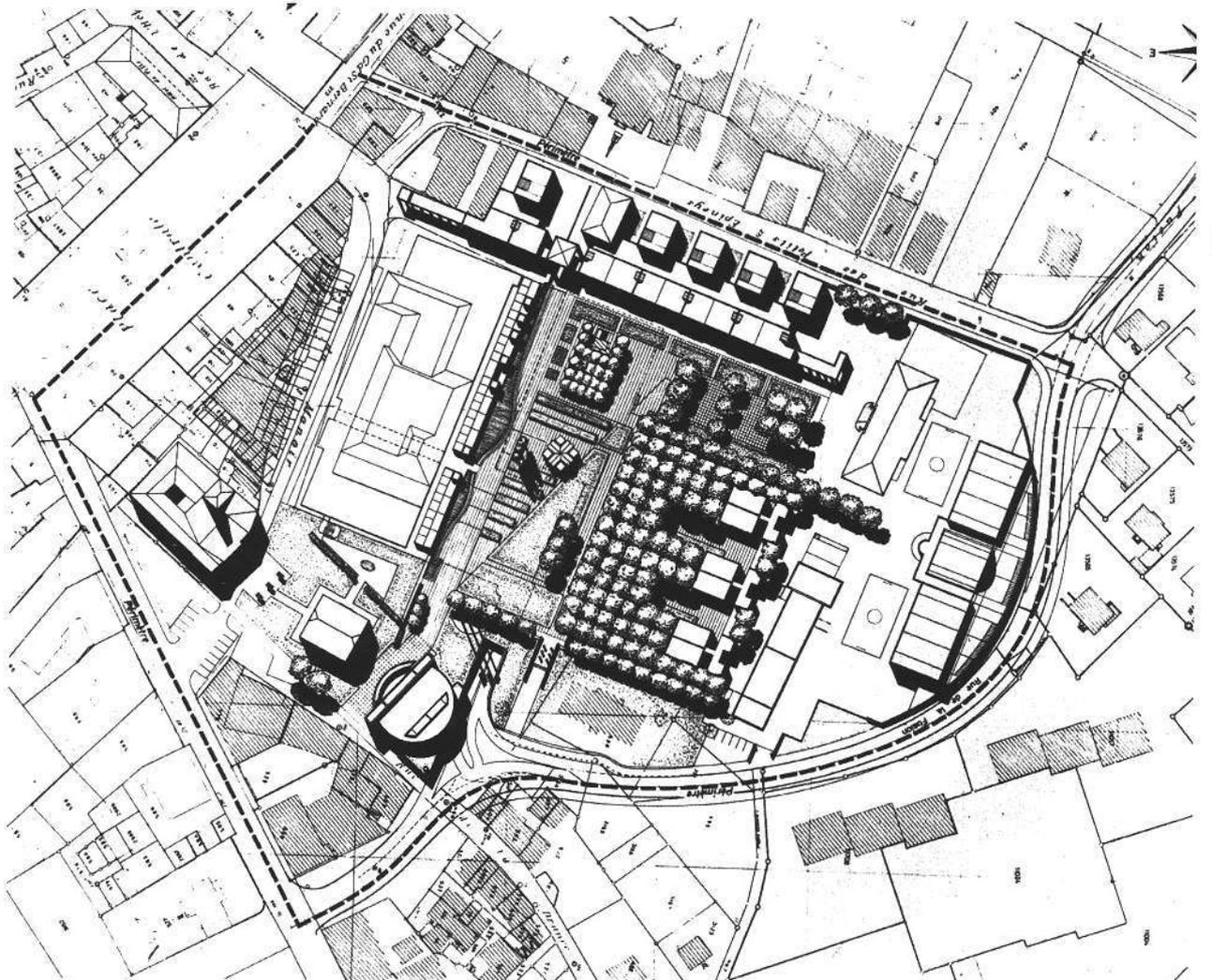
A l'intérieur de la place, la salle polyvalente n'ajoute
rien au parti mais dévalorise plutôt la "force" de la
proposition.

La rangée d'arbres contre la rue de la Fusion ferme bien
l'espace scolaire, son prolongement le long de la rue
des Peits Epineys ne se justifie pas.

Ce projet dénote quelques incertitudes architecturales
en particulier aux angles de la place.



33. Devise 545454 Inès LAMUNIERE, Genève



Le projet propose un grand espace public diversement articulé.

Le long de la rue des Ecoles, il est défini par une série de bâtiments contigus à portiques ; derrière ceux-ci une suite de bâtiments d'habitation donne une dimension plus urbaine à la rue des Petits Epineys. L'école existante reste l'élément de repère architectural marquant l'entrée depuis la place centrale. Vers l'ouest, une enceinte semi-circulaire délimite l'extrémité de cette partie de la ville. Dans celle-ci, les salles de gymnastique et la piscine, bien composées, prennent place.

L'extension de l'école avec ses pavillons scolaires à l'intérieur du grand espace proposée dans sa partie fortement arborisée laisse un espace libre public en forme de L . Cet espace est diversement aménagé et peuplé et risque de perdre son unité.

Sur le côté nord, la salle polyvalente est conçue comme bâtiment autonome, à l'instar du Manoir. Cette position est trop marginale pour un élément de cette importance et, de plus, il est sous-dimensionné en tant que salle polyvalente.

La solution de nouvelle façade de la Migros avec ses vitrines du Garden-Center reste fragile pour le rôle qu'on veut lui faire jouer

Ce projet dénote une grande attention aux divers composants de cette partie de la ville et s'exprime avec un langage architectural de qualité ; cependant l'excès d'éléments qui occupent la partie centrale et leur excessive élaboration fragmentent l'idée fondamentale du projet.

On remarque enfin que l'échelle des divers éléments est un peu réduite en regard des autres bâtiments existants.

3.8. Palmarès

Le jury estime que les 3 projets écartés au troisième tour doivent figurer au palmarès.

Il décide de classer 7 projets et de les récompenser de la manière suivante.

1er prix	projet no	16	devise	404.040 Fr	15'000,--
2e prix	"	10	"	384.042 Fr	12'000,--
3e prix	"	33	"	545.454 Fr	11'000,--
4e prix	"	21	"	161.984 Fr	5'000,--
5e prix	"	31	"	136.913 Fr	4'000,--
6e prix	"	2	"	139.213 Fr	3'000,--

Vote du jury

Du 1er au 6e prix à l'unanimité des membres présents.

De plus, le jury décide à l'unanimité des membres présents l'achat du projet no 1, devise 125.371 de Fr 7'000,-- afin de souligner l'intérêt de la proposition originale d'une architecture de jardin.

3.9. Remarques et recommandations du jury

Le jury se plaint à reconnaître l'effort des concurrents dans la recherche d'une proposition au problème posé.

Le résultat du concours a mis en évidence les difficiles contraintes en jeu, surtout en ce qui concerne la présence du bâtiment de la Migros et du parking souterrain. Aucun des projets présentés n'assume pleinement le parti de base choisi, mais l'intérêt du concours permet de mettre en évidence et d'attirer l'attention de la commune sur quelques points importants.

L'espace central doit avoir une fonction d'espace de détente arborisé et contrôlé qui ne soit pas la répétition de la place centrale mais sa complémentarité.

La perspective de la rue des Ecoles doit avoir une limite sud bâtie.

(CF 1er prix)

Une limite précise contre la fusion s'impose comme une nécessité.

Les solutions reléguant la Migros à un rôle secondaire devrait avoir la préférence, en particulier sa façade ne doit pas être une limite directe du nouvel espace principal.

Le Manoir devrait rester l'objet d'une extrême attention.

En effet, le concours n'a pas réussi à clarifier le problème de ce bâtiment en ce qui concerne soit son apparence au nouvel aménagement soit son appartenance au centre ville.

Enfin presque dans tous les projets, le théâtre n'arrive pas à trouver sa place, il reste l'élément perturbateur des idées proposées. En conséquence, le jury suggère à la commune de choisir un autre lieu pour l'implantation de la salle polyvalente, ce qui déchargerait le quartier du Manoir en faveur d'un autre secteur de la ville.

Le jury recommande enfin à la commune de mandater le premier prix afin qu'avec un ou plusieurs membres du jury ils établissent un plan directeur du quartier étudié.

4. APPROBATION DU RAPPORT

Après un dernier contrôle et à la lecture du rapport, le jury y appose sa signature le 26 juin 1984.

Le Président: Bernard ATTINGER



Jean BOLLIN

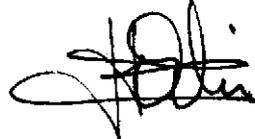
Pascal COUCHEPIN



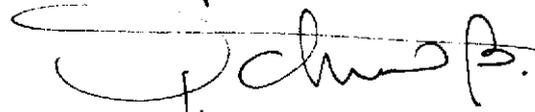
Pierre FORETAY,



Jean-Pierre ORTIS



Bernard SCHMID



Luigi SNOZZI



Pierre MORET

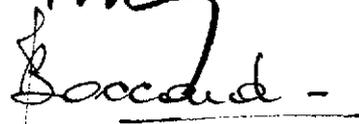
Gilbert PAUX



Hans RITZ



Jean BOCCARD



Willy FELLAY



Robert BAUDOIN



LES AUTEURS DES PROJETS

ouverture des enveloppes fait connaître les auteurs des projets:

1 Les projets primés

1er prix Projet No 16 Devise 404040

REINHARD - RONI - RODUNER
6864 Arzo

2ème prix Projet No 10 Devise 384042

Pierre PALLUEL
Ale 24 - 1000 Lausanne

Collaborateurs: Dominique Troillet
Bruno Valentini

3ème prix Projet No 33 Devise 545454

Inès LAMUNIERE
8. r. Aubépine - 1205 Genève

Collaborateurs: J.Y. Clément
P. Devanthery
B. Marchand

4ème prix Projet No 21 Devise 161984

Gianfranco AGAZZI
Ugo BRUNONI
Carlo MONZA
Enrico PRATI
Clos de la Fonderie 1 - 1227 Carouge

Collaborateur: Nikos Ktenas

5ème prix Projet No 31 Devise 136913

Guido CEREGHETTI
Giovanni GALFETTI
Laurie HUNZIKER
Marco KRAEHENBUEHL
Casella postale 3 - 6826 Riva San Vitale /TI

6ème prix Projet No 2 Devise 139213

Joseph CAMPO
Jean-Pierre GIULIANI
Peter KREKIC
Pierre-André MARET
Rue de la Fusion 62 - 1920 Martigny

Achat Projet No 1 Devise 125371

Pierre JEQUIER
Pascale LORENZ
5, r. Benjamin Soullier - 1202 Genève

Collaborateurs: Isabelle Schmid
Bruce Dunning
Lucio Leonelli
Laurent Chenu.

5.2 Les auteurs des projets

1. Devise 125371 Pierre JEQUIER, Pascale LORENZ, Genève
2. Devise 139213 Joseph CAMPO, Jean-Pierre GIULIANI, Peter KREKIC, Pierre-André MARET, Martigny
3. Devise 152903 Pierre CAGNA, Flanthey
4. Devise 473201 Gilbert FAVRE, Lausanne
5. Devise 325471 Joël CHERVAZ, Hernan KATZ, Collombey
6. Devise 230755 A. Neno BARADA, Genève
7. Devise 800008 Gérard CHATELAIN, Onex
8. Devise 251972 Charles-André TSCHOPP, Martigny
9. Devise 866453 Michel REBER, Neuchatel
10. Devise 384042 Pierre PALLUEL, Lausanne
11. Devise 271724 J.L. THIBAUD, Charles ZINGG, Chavornay
12. Devise 243963 Predrag S. PETROVIC, Genève
13. Devise 438750 Albert SIGGEN, Genève
14. Devise 123948 Arnaldo BEATI, Genève
15. Devise 714360 Pavlos SGOURIDIS, Genève
16. Devise 404040 Reinhard-Roni RODUNER, Arzo
17. Devise 571575 Claude NICOD, Lausanne
18. Devise 471121 Mario RIZZI, Minusio
19. Devise 060184 Mario CAMPI, Franco PESSINA, Lugano
20. Devise 573459 Claire DEBIDOUR, Sion
21. Devise 161984 Gianfranco AGAZZI, Ugo BRUNONI, Carlo MONZA, Enrico PRATI, Carouge
22. Devise 261082 Francis GOETSCHMANN, Genève
23. Devise 161961 Rodolph LUSCHER, Lausanne
24. Devise 888888 Raymond COQUOZ, Martrigny
25. Devise 359633 A. MILONE, W. NOSSEK, Puplinge
26. Devise 720319 M.P. BROENNIMANN, G. HENRIOD, J.P. HIESTAND, Genève
27. Devise 260459 Pierre-Antoine RIEBEN, Genève
28. Devise 270761 G. HAYOZ, J.C. BERTOLI, Fribourg
29. Devise 120281 Pascal MACHERET, Fribourg
30. Devise 360038 Alain LOUIS, Genève
31. Devise 136913 Guido CEREGHETTI, Giovanni GALFETTI, Laurie HUNZIKER, Marco KRAEHENBUEHL, Riva San Vitale
32. Devise MCM DIX Nenad RADONICIC, Carouge
33. Devise 545454 Inès LAMUNIERE, Genève
34. Devise 31155 Daniel DESPONDS, La Tour-de-Peilz
35. Devise 190843 Joseph FRANZETTI, François MUSY, Martigny
36. Devise 221177 Bureau CEPA, Sion
37. Devise 356112 Janez HACIN, Tinc LEGAT, Genève

Martigny, le 26 juin 1984.

Le président du Jury:

Bernard ATTINGER